

# Protection - Sécurité

-  Visiophonie / interphonie et contrôles d'accès
-  Le label VIGIK
-  Visiophonie et contrôle d'accès - Règlementation Accessibilité aux personnes handicapées
-  Vidéoprotection
-  Services de sécurisation mécanique des sites et locaux vacants
-  Services de sécurisation électronique des sites et locaux vacants
-  Services de protection par occupation des logements

# Visiophonie / interphonie et contrôles d'accès



- Comelit France
- Noralsy
- Urmet France

## Présentation

Sont abordées dans ce chapitre l'interphonie/visiophonie et les systèmes de contrôle d'accès. Parmi les solutions d'interphonie/visiophonie et de contrôle d'accès, il existe des solutions filaires et des solutions alternatives non filaires, utilisant les réseaux de téléphonie mobile GSM. Ces deux systèmes peuvent être connectés ou non.

Dans le cadre de la sélection, un industriel a présenté une solution innovante « hybride » connectée, utilisant sur un même bâtiment les deux systèmes filaire et non filaire.

## Descriptif

Les différents types d'installation filaires et/ou non filaires présentés sont composés des éléments suivants :

- **La platine de rue** (à clavier, à porte-étiquette avec ou sans bouton, à défilement de noms, à lecteur de badges, à récepteur de télécommandes, à tête Vigik<sup>®</sup>, avec caméra vidéo intégrée ou déportée) répondant aux exigences de la réglementation Accessibilité aux personnes handicapées et comprenant des produits agréés Vigik<sup>®</sup>.
- **La centrale** qui gère l'ouverture d'une ou plusieurs portes via une gâche électrique ou des électro-aimants, assurant une fonction de traçabilité des prestataires entrants à partir de leurs numéros de badges.
- **Les badges** avec ou sans contact.
- **Les télécommandes** (radio, infrarouge ou bitechnologie).
- **Les clés spéciales** (à la fois mécaniques et de proximité et compatibles Vigik<sup>®</sup>).
- **L'alimentation** secourue ou non en cas de coupure d'électricité.

Pour les solutions filaires :

- **Le câblage** (deux fils à cinq fils + neutre, ou par bus) entre les différents composants.
- **Le poste de réception** des appels à l'intérieur des appartements : Moniteur vidéo avec boucle magnétique, ce moniteur dispose d'une touche d'ouverture de porte.

Pour les solutions non filaires :

- **Le modem GSM Data** assure la communication avec les périphériques de contrôle d'accès pour une programmation à distance en temps réel :
  - Appels vers tous les téléphones et vers tous les opérateurs.
  - Communications et mises à jour illimitées.

Autres dispositifs :

Les dispositifs suivants sont situés au siège ou sur les antennes de gestion décentralisées ; ils peuvent être utilisés pour gérer les clés électroniques ou utiliser les fonctions Vigik<sup>®</sup> des centrales :

- **L'encodeur** de badges ou de télécommandes et le logiciel de gestion.
- **La borne de chargement Vigik<sup>®</sup>** pour le rechargement des badges Vigik<sup>®</sup>.

Dans le cas d'une installation Vigik<sup>®</sup>, il convient de distinguer au sein d'une même centrale :

- Le système de gestion Vigik<sup>®</sup> contrôlant uniquement les accès des prestataires extérieurs (facteur, police, gaz, électricité, opérateur téléphonique, entreprises de maintenance de l'immeuble). L'administrateur Vigik<sup>®</sup> administre alors les droits d'accès (services autorisés, dates et horaires selon les heures d'été ou d'hiver, l'ajout et le retrait de badges, dispositif cryptographique).
- Le système de gestion non Vigik<sup>®</sup> des badges ou des télécommandes destinés aux résidents (locataires en logement social). Les droits d'accès de ces badges sont permanents. Les claviers codés, les plaques à boutons et la visiophonie sont également distincts du système de contrôle d'accès Vigik<sup>®</sup>.

Toutefois ces deux fonctions sont souvent regroupées dans la même tête de lecture. Outre le contrôle des accès jusqu'au local des boîtes aux lettres (portillon de résidentialisation, porte[s] d'entrée d'immeuble avec ou sans sas), il est possible d'étendre le système en personnalisant les droits d'accès à d'autres portes des parties communes.

La gestion des centrales peut se faire :

- Sur place, notamment à l'aide d'un ordinateur portable ou via un badge porteur.
- De manière centralisée via Internet, l'évolution de l'affectation des codes natifs Vigik® (réaffectation d'un des deux codes de La Poste en code « métier » pour l'ensemble des prestataires postaux et leurs sous-traitants...) permettra difficilement aux gestionnaires d'immeubles d'identifier les prestataires entrant dans les immeubles.

Il est conseillé de retenir des centrales ayant au minimum 30 codes services et une fonction de traçabilité des prestataires entrants à partir de leurs numéros de badges.

Quelques services associés :

- Envoi d'informations aux utilisateurs-résidents notamment sur leurs consommations (eau, énergie).
- Messagerie bailleur - locataires.
- Applications GSM pour gérer les fonctions vidéophoniques et autres telles que remontées et suivis d'alarmes.

## Fonctionnement

### Solutions non filaires

Un visiteur contacte un résident au moyen de la platine d'interphonie/visiophonie et l'appel est transféré au téléphone portable ou fixe qui sonne.

Le résident peut voir (s'il a un téléphone mobile compatible Visio 3G ou supérieur) ou entendre, et il répond en décrochant son téléphone portable ou fixe, qu'il soit chez lui ou à l'extérieur.

Si une personne est immobilisée, cette solution présente un intérêt évident.

Le résident ouvre la porte de l'immeuble en appuyant sur une touche dédiée de son téléphone portable ou fixe. S'il n'est pas disponible pour répondre, il est prévu un basculement de l'appel vers le téléphone fixe, puis éventuellement vers un autre numéro de téléphone mobile choisi par le résident.

Les grandes différences avec les systèmes filaires précédents résident en un modem GSM et dans le fait qu'il n'est plus nécessaire de tirer des câbles, ni d'installer des moniteurs audio ou vidéo dans les logements.

Dans le cas des résidentialisations et des doubles entrées éloignées, le non-filaire peut être une solution avantageuse.

### Solutions « hybrides » (avec ou sans fil) connectées

Le concept d'interphones hybrides permet à tous les résidents d'un même immeuble de répondre à l'appel de l'interphone sur le téléphone fixe et/ou le smartphone et/ou le poste audio et/ou le moniteur.

## Critères de choix

Chaque offre d'industriel devait répondre aux exigences de la réglementation [Accessibilité aux personnes handicapées](#) et intégrer des produits agréés [Vigik®](#) avec secret de conversation (son et image). L'antivandalisme des plaques de rue ne constitue plus un critère exclusif de sélection. Toutefois, il est fortement conseillé aux maîtres d'ouvrage de retenir ce type de produits en cas de risques de malveillance.

### Réglementation :

- Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation, JO du 18 mai 2006.
- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public, JO du 13 décembre 2014. (modifié)
- Arrêté du 28 avril 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente, des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant, des installations existantes ouvertes au public ainsi que des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, JO du 4 mai 2017.
- Arrêté du 27 février 2019 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement, des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public, JO du 2 mai 2019. (modifié)
- Décision n°387876 du 6 juillet 2016 du Conseil d'État statuant au contentieux, JO du 21 juillet 2016.

## Vidéophonie et contrôle d'accès Vidéoprotection

**COMELIT**  
WITH • YOU • ALWAYS

Comelit France  
18, rue Séjourné, 94000 Créteil  
[www.comelitgroup.com](http://www.comelitgroup.com)  
RCS Créteil B 404 243 263  
M. José Lopes  
01 43 53 97 97  
[contact@comelit.fr](mailto:contact@comelit.fr)

## Vidéophonie

### Platines de rue audio / vidéo

Platines conformes à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées.

#### Platine monobloc PIC5, portier interphone digital connectable

- Platine d'appel à défilement de noms.
- Façade en acier inoxydable 2,5 mm.
- Prédiseignée pour recevoir les groupes audio/vidéo des systèmes Simplebus de la gamme Comelit.
- Support de fixation HP caméra (réf. 1250IV) inclus.
- Protection du groupe audio/vidéo par double grille.
- Module voix de synthèse intégrée, avec LED de signalisation.
- Capacité maximale de 500 noms adressables sur 5 chiffres.
- 4 touches de navigation : appel, défilement de A à Z et de Z à A et touche annulation.
- Clavier 12 touches pour appel direct, code d'ouverture ou paramétrage repère sur la touche 5.
- Affichage des commandes sur l'afficheur (appel, décrocher, ouverture porte, etc.).
- Prédiseignée pour recevoir la tête de lecture Vigik®.
- Communication avec les centrales ACM/R, par 2 fils pour les commandes Vigik® et pour les changements de noms par le badge.
- Mise à jour des noms par badge Vigik®, Keyprog ou clavier intégré.
- Une seule alimentation (réf. 1595) pour l'ensemble platine de rue + Micro HP + Centrale Vigik®.
- Fermeture par 6 vis antivandales 5 mm.
- Indices de protection : IP54, IK08.
- Dimensions platine (L x H x P) : 180 x 405 x 2,5 mm.
- Dimensions carter (L x H x P) : 160 x 375 x 55 mm.

#### Platine monobloc PIC6

- Platine vidéo couleur, à encastrer, en acier Inox 316L, épaisseur 2,5 mm, finition mat.
- Système Simplebus équipé d'une caméra couleur et boucle magnétique.
- Afficheur graphique LCD couleur, 320 x 240 pixels.
- Clavier 16 touches rétroéclairé couleur, gravure des touches en écriture braille.
- Conforme à la loi sur l'accessibilité des personnes handicapées : fonctions MH avec synthèse vocale et pictogrammes intégrés dans l'afficheur.
- Appel par nom par défilement et code d'appel, 120 000 usagers.
- Ouverture de porte par clavier à codes.
- Lecteur Vigik® résident plat intégré.
- Gestion Vigik® par lecteur de proximité intégré, à compléter avec une centrale ACM type ST, commande porte + relais.

#### PIC5 Platine digitale Inox



#### PIC6 Platine digitale Inox avec écran graphique couleur



- Fonctions de gestion et de programmation accessible par les menus « Gestionnaire » et « Installateur ».
- Fonction message résident accessible par le visiteur sur appel « Résident absent ».
- Connexion IP intégrée.
- Indices de protection : IP54, IK08.
- Dimensions carter (L x H x P) : 160 x 352 x 65 mm.

## Postes intérieurs audio et vidéo

### Caractéristiques communes

- Mains-libres avec boucle magnétique intégrée.
- Phonie full-duplex.
- Pose murale en saillie.
- Équipé de 5 touches sensibles rétroéclairées à LED pour la prise phonie, l'ouvre-porte, l'allumage automatique, l'appel standard et la coupure sonnerie, avec LED de signalisation de l'état d'ouverture de la porte.
- Équipé de 2 DIP-SWITCH à 8 positions pour la programmation du code utilisateur et la programmation des boutons.
- Certification CE : RoHS II.

### Moniteur mini mains-libres 6721W/BM blanc

- Écran couleur 4,3" 16/9.
- Réglage de la luminosité, du contraste et du volume de la sonnerie (personnalisable).
- Gestion en série de l'appel palier.
- Indice de protection : IP30.
- Fonctionne uniquement sur les installations Simplebus à 2 fils.
- Dimensions (L x H x P) : 115 x 160 x 22 mm.

### Poste mini mains-libres audio 6750W blanc

- Réglage du volume du haut-parleur et de la sonnerie personnalisable avec choix de plusieurs mélodies.
- Gestion de l'appel porte palière.
- Fonctionne sur les installations Simplebus à 2 fils avec la centrale vidéo (réf. 4888C), Simplebus avec l'alimentation (réf. 1210A) ou des kits utilisant l'alimentation (réf. 1209).
- Dimensions (L x H x P) : 105 x 105 x 20 mm.



## Vidéoprotection

### Caméra IP

#### Caméra IP BIG ALL ONE 4 MP IPBCAMA04Z01B

- Caméra couleur IP *all in one* Jour & Nuit.
- Optique motorisée varifocale 2,8 ÷ 12 mm avec fonction autofocus.
- Résolution vidéo 4MP@30 ips.
- Indices de protection : IP67/IK10.
- 4 LED infrarouge avec portée de 70 m (SMART IR).
- Compatible protocole ONVIF (Profil S et Profil G).
- Fonction fréquence d'images élevée (60 fps), assurée uniquement par les NVR série Advance 32/64/128ch.
- Matériaux : aluminium moulé sous pression.
- Dimensions (H x L x P) : 88,9 x 100,3 x 279,5 mm.
- Poids : 1040 g.



# Contrôle d'accès Vigik® et résident

## Logiciel de gestion des badges électroniques

### Logiciel de gestion de badges électroniques Residorg®

- Logiciel de gestion des badges de proximité « CLE » et badges HF « EHF ».
- Accès à de nombreuses fonctionnalités : de la simple gestion des portes, en Lecture/Écriture ou en mode connecté, jusqu'à l'accès à l'image.
- Accès direct par navigateur internet : [www.residor.org](http://www.residor.org)



## Centrale de gestion

### Interface de gestion à distance en temps réel SK9072B/2G

- Abonnement de 10 ans inclus.
- Permet de gérer :
  - Les platines de rue (PIC5-IP, PIC6L).
  - Les centrales de contrôle d'accès (ACM/R-IP, ACM/R-ST).
  - Les centrales radio (ACMHFB).
- Communication via le réseau 2G avec l'application Residorg 2.0.



### Centrale de gestion 1 porte avec lecteur agréé Vigik® et gestion Residorg 2.0® ACM/R-IP

- Destinée aux immeubles collectifs résidentiels de grande importance.
- Gestion par logiciel Residorg® et Resipro® sur Internet.
- Boîtier PVC (dimensions : 87 x 55 x 20 mm).
- Capacité : 30 services Vigik® + 1 500 badges résidents.
- Programmation par PC, via Internet et encodeur USB (réf. ENCOD/U).
- Temporisation d'ouverture de porte à 5 secondes.
- Alimentation : 12-30 Vcc ou 12-24 Vac / 1,5 A.
- LED de signalisation.
- Mise à jour des services Vigik® par PC ou Keyprog.
- Antenne de lecture format T25, dimensions : 43 x 12 mm.
- Fonctionne avec les badges de proximité CLE.
- Stockage des 800 derniers événements (Vigik® et/ou résidents).
- Possibilité de badges passes et de gestion des portes principales.
- 1 entrée/1 sortie alarmes.



### Badge électronique de proximité CLE/x, technologie Mifare.



# Système d'envoi d'appel multi-usagers Simplebus

## Solution Be Smart

Module d'envoi d'appels vidéophoniques sur smartphones/tablettes disposant de l'application SimpleApp.

- Supporte jusqu'à 50 appartements et 15 usagers par appartement.
- Possibilité d'installer plusieurs modules pour les systèmes comprenant plus de 50 appartements.
- Possibilité d'effectuer un auto-allumage du poste extérieur et d'envoyer les commandes d'ouvre-porte.

## Application mobile

- Application SimpleApp dédiée et gratuite pour Android et iOS.
- Activation ultra simple à travers une procédure assistée et la lecture du QR Code pour chaque appartement.
- Possibilité de choisir le moniteur dans le catalogue Comelit.
- Compatibilité avec les moniteurs déjà présents et installés, sans aucune intervention dans l'appartement.
- Réception des appels vidéo à distance.
- Possibilité d'ouvrir la porte durant un appel vidéo ou d'utiliser le smartphone comme solution sans clé.
- Possibilité de visualiser en direct les images de la platine extérieure.
- Possibilité de visualiser en direct les images des caméras connectées au système vidéophonique.
- Possibilité de partager l'installation avec les autres membres de la famille.



## Service Tranquillité by Comelit

- Offre de centralisation et de prise en charge de la gestion des badges résidents.
- Simplification du processus de gestion des systèmes de contrôle d'accès dans les copropriétés.
- Nombreux services inclus :
  - Audit des installations.
  - Création du site.
  - Mise à jour des répertoires.
  - Mise à niveau de l'installation.
  - Équipe dédiée.
  - Service instantané sans contraintes de planification.
- Nombreux avantages :
  - Rapide.
  - Coûts parfaitement maîtrisés.
  - Sans engagement.
  - Confidentialité respectée.
  - Aucune gestion des stocks de badges.
  - Aucune formation aux logiciels de contrôle d'accès nécessaire.
  - Bases de données résidents sont la propriété du gestionnaire.
- Services dédiés et adaptés aux bailleurs sociaux et aux syndicats de copropriété.

## Informations générales

- Lieux de fabrication : France et Italie
- Distribution : Par les grossistes et installateurs.
- Garantie : 2 ans.

## Interphonie et contrôle d'accès sans fil sur réseaux GSM

## Interphonie et contrôle d'accès filaires

## NORALSY

👤	Noralsy
🏠	16, rue Lavoisier, 94437 Chennevières-sur-Marne
🌐	<a href="http://www.noralsy.com">www.noralsy.com</a>
📄	RC Paris B 315 319 897
👤	M. José Rodrigues
👤	Directeur commercial
☎️	06 16 77 33 79
✉️	<a href="mailto:j.rodrigues@noralsy.com">j.rodrigues@noralsy.com</a>
👤	M. Jorge Pato
👤	Chef des ventes
☎️	06 16 77 33 77
✉️	<a href="mailto:j.pato@noralsy.com">j.pato@noralsy.com</a>
☎️	01 49 62 20 20

## Interphonie sans fil sur réseau GSM

### Interphone 4G PRO V2

4 G Pro est un interphone 4G conçu aussi bien pour les sites sensibles avec une caméra pinhole et une face Inox 3 mm que pour les résidences de standing avec sa face en laiton brossé bi-ton.

Il possède un grand écran couleur 3,5 pouces personnalisable avec le logo client et sa caméra HD grand angle réglable avec leds d'éclairage nuit permettant d'avoir un accès fluide et confortable pour les résidents et les visiteurs.

Intègre Accès Mobile le premier badge main libre 100% digital.

Les résidents utilisent leur smartphone à la fois comme moniteur vidéo de poche et comme badge d'accès main libre

#### Descriptif

- Lecteur Vigik® plat en Makrolon® antivandale, rétroéclairé.
- Modem et antenne 4G intégrés dans la platine.
- Platine encastrable ou dans poteau technique.
- Dimensions façade (H x L x P) : 350 x 160 x 3 mm ou 350 x 141 x 3 mm.
- Indice de protection : IK09 / IP54.

[Voir la vidéo](#)



#### Les + produits

- Application Portaphone gratuite pour les résidents afin de toujours pouvoir répondre et ouvrir à leurs visiteurs même loin de chez eux.
- Grand écran couleur 3.5 pouces avec affichage du logo client.
- Caméra HD et détecteur de présence en version grand angle ou version pinhole.
- Conforme aux normes PMR avec boucle magnétique, rétro-éclairage, larges touches brailles, compatibilité avec Accès Mobile.
- La programmation à distance et gestion temps réel depuis l'interface [Baticonnect.com](http://Baticonnect.com), c'est la garantie pour l'installateur de ne pas avoir à retourner sur son installation.

### Interphone 4G MINI

Platine 4G économique pour les copropriétés de taille moyenne, intégrant le meilleur de l'interphonie 4G dans un format compact et avec un prix compétitif. Rapide et facile à installer avec un système de fixation invisible et son module 4G intégré.

### Descriptif

- Caméra HD miniaturisée pinhole invisible.
- Lecteur Vigik® plat en Makrolon® antivandale, rétroéclairé.
- 5 finitions : En aluminium (argent, doré ou noir mat), en inox ou en laiton brossé.
- Format compact (H x L x P) : 270 x 120 x 14 mm.
- Indice de protection : IK09 / IP54.
- Programmable à distance depuis l'interface web Baticonnect.com.

### Les + produits

- Application Portaphone gratuite pour les résidents afin de toujours pouvoir répondre et ouvrir à leurs visiteurs même loin de chez eux.
- Esthétique modern et élégant.
- Ecran couleur personnalisable avec le logo client.
- Connectivité 4G intégrée dans la platine.
- Clavier braille avec larges touches en aluminium.
- Boucle pour visiteurs malentendants (version inox uniquement).

[Voir la vidéo](#)



**PLATINE 4G MINI PLUS**  
Interphonie GSM

## Application mobile Portaphone

L'application Portaphone de Noralsy permet d'utiliser le smartphone à la fois comme moniteur vidéo de poche permettant de répondre aux visiteurs et de leur ouvrir la porte où que l'on soit, mais aussi comme badge Vigik® mains-libres.

Ce système a reçu deux distinctions en fin d'année 2021 : le prix de l'Innovation 2021 au Salon des professionnels de l'habitat social H'EXPO à Bordeaux et le prix du Jury au Congrès UNIS à Deauville.

Les avantages d'Accès mobile sont nombreux :

- Le résident peut ouvrir la porte de son hall d'immeuble même les mains prises.
- La platine détecte le téléphone de l'utilisateur dans un rayon d'un mètre et déverrouille la porte automatiquement.
- Cette solution peut être combinée avec un badge mains-libres pour les personnes âgées.
- Les badges digitaux sont attribués à distance aux résidents.
- Le gestionnaire peut aussi attribuer des pass prestataires digitaux à distance et en illimité.

## Interphonie filaire en gestion temps réel

### Interphone NPH300 V2

Platines conformes à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

La gestion se fait en autonome ou bien en temps réel et à distance en y raccordant un Modem Data.



## Descriptif

- Câblage bus 2 fils non polarisés.
- Caméra grand angle avec LED d'éclairage nuit ou « pinhole » masquée derrière la façade.
- Grand écran graphique 4 pouces (L x H) 70 x 40 mm.
- Lecteur Vigik® plat antivandale.
- Clavier 12 touches rétroéclairées avec braille, défilement des noms, appel gardien, entrée libre, recherche rapide de nom.
- Boucle magnétique pour l'accès des visiteurs malentendants.
- Synthèse vocale et LED de visualisation.
- Capacité : 99 codes d'accès et 2 000 noms sur répertoire.
- Nouvelle gamme de combinés audio et vidéo.
- Platine encastrable ou dans poteau technique.
- Dimensions façades (H x L x P) :
  - 400 x 160 x 2,5 mm (encastrée) ;
  - 400 x 141 x 2,5 mm (poteau technique).
- Finition bi-ton en Inox et en laiton brossé.
- Indice de protection : IK09/IP54.



## Claviers codés Portacode

La gamme Portacode s'adapte à tous types de pose (encastré, applique, poteau technique) et à toutes les configurations (entrée d'immeuble, porte métallique ou mur béton).

### Portacode autonome PROFIL 2

Portacode PROFIL 2 est le successeur du PROFIL 1.

Les claviers PROFIL 2 ont une capacité de 90 codes de 4 à 8 termes, 1 relais de 5A avec contact NO/NF temporisé (bi-stable).

Ils se programment en gestion locale depuis l'interface du clavier.

### Descriptif

- Façade en aluminium brossé anodisée épaisseur 3 mm.
- Finitions en aluminium : argent, doré ou noir mat.
- Deux formats : standard avec réservation T25 pour lecteur Vigik® ou en compact sans réservation T25.
- Dimensions façade (H x L x P) : 270 x 120 x 14 mm ou 202 x 120 x 14 mm.
- Indice de protection : IK09/IP65.



[Voir la vidéo](#)

### Les + produits

- Façade en aluminium légère et résistante.
- Système de fixation invisible antivandale breveté, situé derrière la façade.
- Clavier grandes touches incurvées rétroéclairées qui épousent la forme du doigt.
- Marquage braille sur toutes les touches.
- Bouton d'entrée libre rétroéclairé.
- Système de fixation invisible antivandale breveté, situé derrière la façade.

## Portacode ANDY

Clavier codé apportant plus de confort pour le résident et plus de facilité pour l'installateur et le gestionnaire.

La gestion se fait en autonome ou bien en temps réel et à distance en y raccordant un Modem Data.

### Descriptif

- Finition en Zamak moulé ou en Inox brossé, proposé en 5 coloris.
- Deux formats : standard avec réservation pour lecteur Vigik® ou en compact sans réservation T25.
- Synthèse vocale et indices lumineux.
- Touches larges, incurvées et rétroéclairées avec mode veille, marquage braille.
- 90 codes et 2 relais.
- Ouverture libre sur plage horaire.



## Centrales lecteurs et badges Vigik®

### Centrale en gestion temps réel EVE196-X3

- Centrale 1 porte capacité 3000 badges.
- Câblage coaxial au lecteur (20 m maximum).
- 100 Services Vigik®.
- 200 prestataires.
- Gestion horaire - 8 semaines types.
- Relais 5A temporisé.
- Gestion temps réel, lecture/écriture et autonome.
- Fonction anticopie de badge en gestion temps réel.

### Centrale en gestion autonome EVE196

- Câblage coaxial au lecteur (20 m maximum).
- Gestion 3000 badges.
- 100 Services Vigik®.
- 8 semaines types.
- Relais 5A temporisé.
- Gestion autonome.



## Badges KCP8000/KCP8000-C

Badges Mifare pour centrales/lecteurs Vigik® et RFID.

Plusieurs technologies de programmation disponibles, soit en gestion autonome via la télécommande de programmation, soit en gestion temps réel via la plateforme de gestion BATICONNECT.

Tous les badges et télécommandes bénéficient de la fonction anticopie de badge qui rend les titres NORALSY uniques et infalsifiables.



### Les + produits

- Badge type Mifare 1k 13,56 Mhz.
- Format porte-clés avec anneau métallique ultra robuste.
- Numéro de série gravé sur l'anneau du badge.
- Programmation unitaire par encodeur ou par série.
- Fonction anticopie de badge en gestion temps réel.
- Personnalisation du badge avec logo client.



Centrale, badges et lecteur Vigik®

## Télécommande et récepteur HF

### Télécommandes LYNX HF

Télécommande HF 4 boutons en fréquence 868 Mhz ou 433 Mhz.

LYNX bénéficie d'un design premium avec son anneau en zamac chromé et ses coupelles d'appui.

Plusieurs technologies de programmation sont disponibles soit en gestion autonome via l'afficheur du récepteur HF soit en gestion temps réel depuis la plateforme BATICONNECT.

### Les + produits

- Télécommande HF 433 et 868 Mhz à 4 boutons.
- HF uniquement ou bi-technologie (HF + prox).
- Format porte-clés avec anneau en Zamak chromé.
- Numéro de série gravé sur l'anneau de la télécommande.
- Programmation ultrarapide par série, jusqu'à 3 000 télécommandes.
- Personnalisation de la télécommande avec logo client.



TÉLÉCOMMANDES LYNX HF  
Modèle TELP868-8

### Récepteur HF

Possibilité de choix de la radiofréquence suivant l'installation : 433 ou 868 Mhz, ainsi que de la technologie de gestion souhaitée, soit en gestion autonome ou en temps réel, pour piloter la programmation des émetteurs en quelques clics et à distance avec mise à jour instantanée.

### Les + produits

- Capacité 2 000 télécommandes. 1 ou 4 relais.
- Gestion en temps réel ou gestion autonome.
- Fréquence 433 Mhz/AM - 868 Mhz/FM OU 868 Mhz/FM.
- Portée de 50 m en champs libre.
- Boîtier étanche pour pose saillie en extérieur.
- Fonction rolling-code et anti-passback et boucles au sol.
- Entrée libre.



RÉCEPTEUR HF ET  
TÉLÉCOMMANDES

## Modem Data

Le Modem Data permet la mise à jour à distance et en temps réel de tous les équipements de contrôle d'accès connectés NORALSY qui lui sont reliés.

Compatible centrale, claviers codés et récepteurs HF.

**IGSMDATA4** : Jusqu'à 4 équipements de contrôle d'accès connectables sur 1 bus.

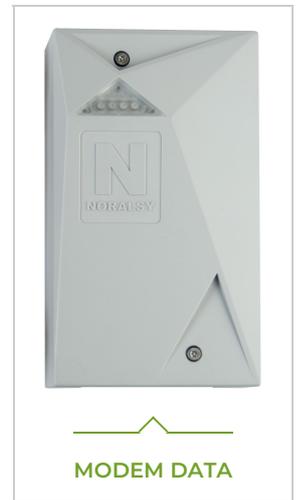
**IGSMDATA32** : Jusqu'à 16 équipements de contrôle d'accès + 16 platines interphones NPH300 et 1 relais.

## Descriptif

- Boîtier saillie en polycarbonate résistant aux UV avec vis antivandales.
- Dimensions (H x L x P) : 164 x 193 x 50 mm.
- Indice de protection : IK09/IP65.

### Les + produits

- Carte SIM multi-opérateurs qui sélectionne l'opérateur mobile le plus performant du site d'installation.
- 10 ans de mises à jour illimitées incluses.
- Multi-équipement : Possibilité de connecter jusqu'à 10 équipements NORALSY sur un même modem.



## BATICONNECT : Portail de gestion en temps réel

Tous les équipements sont connectés via un modem 2G ou interphone 4G au serveur BATICONNECT pour une programmation et une mise à jour à distance et en temps réel.

### Visualisation du site immobilier en gestion

Une vue du site avec une arborescence de type « site, bâtiment, appartement, résident », ergonomique et facile pour l'utilisateur, permettant de définir les droits d'accès, d'ajouter ou d'interdire un badge et de modifier le ou les noms qui doivent s'afficher sur le répertoire.

### Programmation de la platine

- Programmation de la durée de temporisation d'ouverture de porte et de communication, du volume, du micro et du haut-parleur.
- Activation des fonctions événements (3 000 événements).
- Anticopie de badges et Accès mobile.
- Alarmes techniques par e-mail en cas d'incident porte.
- Programmation de la touche d'appel direct de la platine.

### Programmation des relais

Pour la gestion des appels directs complémentaires, des alarmes matérielles (VMC, chaufferie, porte en effraction et/ou porte restée ouverte).

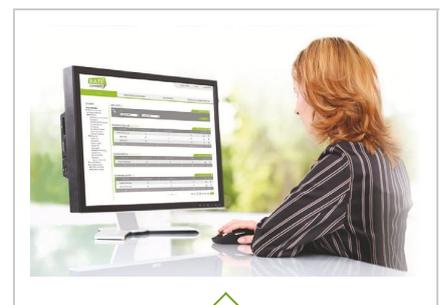
### Programmation du code clavier général

### Programmation résident

Programmation du nom à afficher sur le répertoire, du numéro d'appel principal, des 2 numéros de transfert complémentaires, des durées avant transfert et du code clavier personnalisé par appartement.

### Gestion des prestataires

- Gestion multisites jusqu'à 250 prestataires.
- Ouverture sur semaine type (8 semaines types disponibles) par badge, code et numéro de téléphone.



### GESTION EN TEMPS RÉEL ET À DISTANCE

Sans **aucun déplacement**  
**Mise à jour instantanée**



### ACCÈS À DE NOMBREUX SERVICES

Gestion des prestataires, alarmes techniques, SMS résidents...

## Informations générales

- Lieux de fabrication : Chennevières-sur-Marne (94), Paris (75), Lyon (69).
- Distribution : Vente directe ou par réseau de distribution.
- Garantie : 2 ans.
- Hotlines support logiciel et utilisateurs : Chennevières-sur-Marne (94).
- Formation : 36 formations par an à Chennevières-sur-Marne (94).
- Conception conforme à la directive Compatibilité électromagnétique (CEM) EN 50082-1 et EN 55022.



2022-2024

## Interphonie et contrôle d'accès sans fil ou hybride : GSM/GPRS/ADSL/IP

# urmet

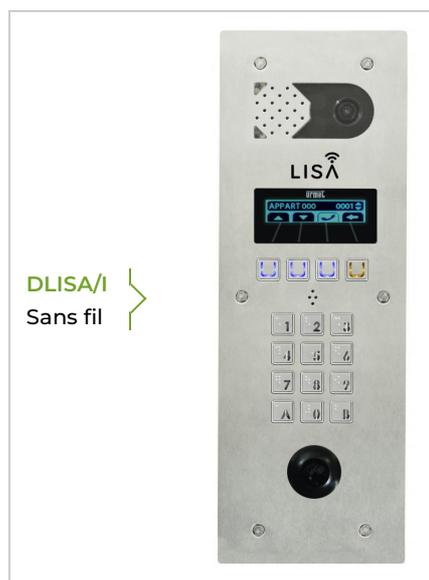
## FRANCE

 Urmet France  
 94, rue de la Belle Étoile, ZAC Paris Nord 2, 95700 Roissy-en-France  
 [www.urmet.fr](http://www.urmet.fr)  
 RCS Pontoise 329 767 594  
 01 55 85 84 00  
 [info@urmet.fr](mailto:info@urmet.fr)

## Interphones et contrôle d'accès

- Gammes conformes à la loi accessibilité.
- Simplicité d'installation aussi bien en neuf qu'en rénovation.

## Plaque de rue vidéo Inox brossé 316L



### INTERPHONIE

- > **Sans fil** : idéal en résidentialisation, rénovation ou présence d'amiante 
- > **Filaire ou hybride** : le choix de répondre avec téléphone et/ou poste audio/vidéo 



### Deux modes de gestion possibles :

- À distance par Visiosoftweb.
- Sur place directement sur la platine ou avec l'application smartphone Android 2VOICE MANAGER.



Référence	DLISA/I	D83/IGLP
Version bord de mer	-	D83/IGLP/MB
Version poteau technique	●	D83/IGLPPT
Type d'afficheur	2 lignes	Graphique 4"
Type de recherche 1000 noms	Par liste de noms	Par liste ou par lettre
Gestion bouton Profession libérale/Accueil	-	●
Type de lecteur	Perçage T25 (VK2 non fourni)	Lecteur Vigik® plat fourni
Vis et outil de démontage	M5/25 - 9904/1	M5/25 - 9904/1
Dimensions façade (H x L) en mm	410 x 145	430 x 150
Dimensions encastrement (H x L x P) en mm	410 x 135 x 60	410 x 135 x 60
Boîtier complet fourni	Réf. BE83/1	Réf. BE83/1

## Clavier codé connecté

Référence	16074002
Finition	Zamac gris
Type de clavier	Encastré avec perçage PTT/Vigik® (fourni avec obtureur)
Compatible avec mode de gestion	IP/GPRS/3G
Nombre de touches	13
Touches rétroéclairées	●
Nombre de codes possibles	5000
Indice de protection	IP54 via centrale
Alimentation	12 Vcc via centrale
Fixation par vis antivandale (outil fourni)	●
Borniers débrochables	●
Dimensions façade (H x L) en mm	260 x 104
Dimensions carter (H x L x P) en mm	230 x 75 x 40

Caractéristiques du clavier codé connecté



**Le clavier codé connecté** permet le changement de code à distance et en temps réel.



## Centrale Vigik®



Centrale VIGIK	1 porte	2 portes
Référence	IPCV1083	IPCV2083
Mode de gestion	VisiosoftWeb	VisiosoftWeb
Nombre de portes gérées en proximité Vigik®/Résidents	1	2
Nombre de portes gérées en HF	0	2
Mise à jour de la centrale via badges et/ou télécommandes	●	●
Mise à niveau possible en temps réel (IP/GPRS ou 3G)	●	●
Type de centrale	Micro-centrale	Sur rail DIN
Nombre de clés / télécommandes maximum	5000	5000
Compatible Service Vigik®	Jusqu'à 200	Jusqu'à 200
Touches de programmation	-	●
Compatibilité platines 2VOICE à défilement	●	●
Programmation à distance sur VisiosoftWeb	●	●
Gestion des événements (par mémoire bleue)	-	30000
Afficheur LCD	-	●
Lecteur de cartes « Service Vigik® » en façade	-	●
Sauvegarde (manuelle ou automatique) sur mémoire amovible	●	●
Accès libre avec horaires sur porte	●	●
Fonction anti-passback	-	●
Compatible avec tête de lecture 2 fils V2	●	●
Distance maximale entre centrale et lecteur (2 fils polarisés SYT 8/10 <sup>e</sup> )	100 mètres	100 mètres
Alimentation	12/24 Vcc	12/24 Vcc
Dimensions (H x L x P) en mm	115 x 92 x 34	174 x 90 x 54

## Forfait de fonctionnement

Les solutions Tel2voice hybrides ou full GSM sans fil LISA nécessitent un forfait d'abonnement mensuel ou prépayé 2, 10, 15 ans. Inklus appel vidéo et mise à jour en temps réel. Se renseigner auprès du service commercial.

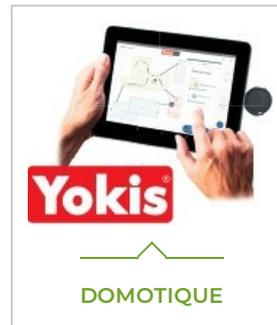
## Gestion VISIOSOFTWEB

- Gestion courante des noms, numéros de téléphone, badges et télécommandes à distance et en temps réel sans encodeur.
- Service clé en main tout compris pour l'interphone LISA :
  - Abonnement 6 mois offert.
  - Programmation des badges/télécommandes et noms.
  - Boîte individuelle badges/télécommandes par logement.
  - Notice d'accompagnement résident.
  - Feuille d'émargement pour le gestionnaire.
  - Assistance à la mise en service.
  - Accompagnement/Formation à l'utilisation de VISIOSOFTWEB.



## Confort et communication

- Smarthome : pilotage domotique Yokis intégré aux solutions Urmet.
- Communication résident : écran de hall et messages dans les écrans plaques.



## Services

- Schéma.
- Formation.
- Programmation.
- Maintenance.
- Mise en service.



URMET|GROUP

www.yokis.fr



www.urmet.fr

## Informations générales

- Lieux de fabrication :
  - Postes audio et vidéo : Urmet Turin (Italie), ISO 9001.
  - Plaques de rue et contrôles d'accès : FDI Matelec Cholet (49), ISO 9001 et 14001.
  - Domotique : MTI Yokis, Cholet.
- Garantie : 2 ans.
- Distribution : En direct à l'installateur ou par réseau de grossistes.
- Contacts :
  - Service commercial : 01 55 85 84 00
  - Support technique : 0825 890 830
  - SAV et formation.

## Le label VIGIK



VIGIK® est un standard technologique proposé et mis au point par La Poste pour offrir une alternative au passe PTT (T25).

C'est un système de contrôle d'accès basé sur une serrure électronique et un badge sans contact rechargeable.

Ce système vise à contrôler l'accès des prestataires autorisés nationalement ou localement à pénétrer dans les parties communes des immeubles d'habitation.

Il ne doit pas être confondu avec le système de contrôle d'accès des résidents, bien que la tête de lecture des badges et la centrale de contrôle aient le plus souvent évolué pour intégrer les deux systèmes de contrôle d'accès « prestataires » et « résidents ».

Le label VIGIK® garantit la compatibilité entre les installations utilisant ce standard technologique et ceci quel que soit le fournisseur des composants (badges, lecteurs et centrales de gestion des serrures, systèmes de chargement des badges).

### Le contexte

Afin de permettre l'accès aux boîtes aux lettres situées dans les entrées des immeubles collectifs aux agents de La Poste, les interphones et les systèmes de contrôle d'accès des résidents ont été munis d'un même canon mécanique (dit canon PTT).

Basées sur le principe d'un passe utilisable pour accéder aux entrées de tous les immeubles, des copies de cette clé se sont par la suite considérablement répandues. Des personnes non autorisées l'utilisent pour pénétrer dans n'importe quel hall d'immeuble rendant les systèmes de contrôle d'accès inefficaces. Le passe PTT est donc devenu le point faible de toute installation de contrôle d'accès.

Pour répondre à ce problème et restaurer la sécurité vis-à-vis de l'intrusion dans les halls des immeubles collectifs, La Poste a développé le standard VIGIK®. Des prestataires nationaux (La Poste, EDF, GDF devenu Engie, France Télécom – aujourd'hui Orange) bénéficient du système depuis les débuts de VIGIK®. Cela leur permet d'entrer dans les parties communes de nombreux immeubles sur l'ensemble du territoire national à partir d'une clé sécurisée.

Depuis la libéralisation du marché postal, les concurrents de La Poste demandent à pouvoir accéder également aux immeubles équipés du système VIGIK®.

EDF et ENGIE, pour leur part, ont mis à disposition de leurs filiales intervenant dans les immeubles leur système VIGIK®.

La presse, les services de secours, les opérateurs « courants faibles », de nombreuses autres sociétés de service (ménage, ascenseurs, entretien technique) sont également amenés à accéder à l'intérieur des immeubles.

### La réponse VIGIK®

#### Une clé infalsifiable et à durée de vie limitée pour les prestataires

Le développement du standard technologique VIGIK® autour d'un badge électronique infalsifiable et à durée de vie limitée s'est vite imposé comme la solution adaptée pour autoriser l'accès régulier aux sociétés de service et opérateurs tout en préservant la sécurité des entrées d'immeubles :

- Le processus de reconnaissance du badge au standard VIGIK® par une serrure utilisant ce même standard se fait par l'intermédiaire d'un algorithme cryptographique. De plus, avec le standard VIGIK®, aucune copie du passe du prestataire n'est possible, celui-ci est infalsifiable, aucun badge n'est identique à un autre.
- En cas de perte ou de vol, la validité d'un badge d'un prestataire est limitée dans le temps (84 heures maximum). Le gestionnaire de patrimoine n'a pas à intervenir : le badge se désactive automatiquement à la fin de la durée de validité.
- Pour rester valable, le badge d'un prestataire doit être rechargé régulièrement.

#### Des centrales contrôlant les droits d'accès des prestataires

Deux types de modes de programmation de codes de service d'accès sont à distinguer :

- Le mode standard (droits d'accès locaux) : Ils sont activés par les gestionnaires de patrimoine. À chaque prestataire de services local correspond un « code service » dans la centrale.
- Le mode préinstallé en usine (droits d'accès sur l'ensemble du territoire national) : Depuis les débuts de VIGIK®, les fabricants programment dans les centrales des codes de service dits « natifs » permettant de reconnaître les badges des opérateurs nationaux. Pour simplifier la mise en œuvre des contrôles d'accès VIGIK®, six codes de services sont préprogrammés et activés dans chaque centrale :
  - le code de La Poste et des opérateurs de distribution en boîtes aux lettres,
  - le code de la Presse,
  - le code d'ENEDIS (anciennement ERDF) et GRDF,

- le code d'Orange (anciennement France Télécom),
- le code des services d'urgence pour les centrales installées après 2010,
- le code des services de sécurité pour les centrales installées après 2010.

Les gestionnaires d'immeubles ont la possibilité de définir les plages horaires des droits d'accès (nationaux et locaux). Les centrales déjà installées disposent de capacités d'enregistrement de droits d'accès (codes natifs et codes service) plus ou moins importantes. En moyenne, les centrales existantes proposent chacune une trentaine de droits d'accès. Quelques-unes d'entre elles disposent d'une fonction de traçabilité des passages des prestataires. Cette traçabilité fonctionnait jusqu'à présent à partir des enregistrements des numéros de codes (natifs ou de service). Avec le développement des codes « métiers », la traçabilité requiert à présent l'enregistrement des numéros de badge.

## Le fonctionnement des droits d'accès locaux

### Le gestionnaire de patrimoine

Le gestionnaire de patrimoine équipé de serrures au standard VIGIK® peut autoriser ou non l'accès aux immeubles à ses prestataires locaux. Concrètement, le prestataire dispose d'une carte à puce appelée « carte service ».

Après avoir demandé et obtenu l'autorisation auprès du gestionnaire de patrimoine d'accéder à un immeuble donné, le prestataire fournit sa « carte service » qui sera introduite temporairement dans la centrale par la personne mandatée par le gestionnaire du patrimoine pour programmer le service dans la serrure.

Tous les badges chargés par le personnel du prestataire seront alors reconnus par les lecteurs de cette installation et permettront l'accès.

Cette initialisation avec la « carte service » n'est réalisée qu'une seule fois. Elle peut être annulée en cas de changement de prestataire. Elle est également limitée à une installation et non à l'ensemble du patrimoine du gestionnaire.

Au sein d'une même installation, on peut limiter les droits d'accès à certaines portes pour n'autoriser l'accès que sur certaines zones et sur une fenêtre horaire.

Le système est configurable du plus simple (entrée d'immeuble) au plus compliqué (accès aux halls, aux caves, aux ascenseurs ou aux parkings suivant le nombre de lecteurs installés).

### Les prestataires

Le prestataire est équipé d'un système de chargement, d'une « carte service » (carte à puce) et de badges VIGIK® pour prestataires.

Après avoir fait réaliser l'initialisation décrite ci-dessus, les badges pour prestataires chargés par le système de chargement chez celui-ci seront reconnus par les serrures de l'immeuble.

Le badge du prestataire se charge en le passant simplement devant la borne de chargement, sa durée de vie est limitée.

Concrètement, l'agent doit périodiquement charger son badge VIGIK® en le passant devant la tête de chargement avant de se rendre sur les sites.

Son badge ne lui donne accès qu'aux immeubles où sa société a été déclarée par reconnaissance de la « carte service ».

La gestion des clés s'en trouve simplifiée : un prestataire en chargeant son badge VIGIK® aura seulement accès aux parties où il doit intervenir.

En cas de perte ou de vol, la durée de validité limitée de ce badge ne nécessite aucune intervention pour le désactiver. Avec un canon mécanique, il aurait fallu remplacer le canon et rediffuser un double à l'ensemble des prestataires.

### Les résidents

Pour le résident, le standard VIGIK® ne change rien vis-à-vis des systèmes basés sur une clé magnétique de proximité ou pour les autres systèmes.

Le badge du résident est permanent.

L'accès aux parties communes des caves peut être également géré par des clés électroniques.

## Le label VIGIK(sup: ®)

### Investir dans un standard assurant une meilleure pérennité

Pour la mise au point de ce standard, La Poste a investi en recherche et développement.

Une installation de contrôle d'accès est largement basée sur l'électronique. Ces systèmes sont sujets à des évolutions technologiques rapides et le devenir de chacun d'eux est lié à la stratégie de développement et de maintenance de l'industriel fabricant.

Le gestionnaire de patrimoine peut en effet se trouver bloqué dans une technologie ou sans moyen de trouver un produit compatible suite à la défection d'un fournisseur.

Les standards technologiques existent dans l'industrie électronique, en hi-fi, etc.

Ces standards ont pour finalité de regrouper des offres industrielles autour d'une même technologie pour offrir aux utilisateurs des produits compatibles et disposant d'une bonne pérennité. Le standard VIGIK® s'inscrit dans cette logique.

Le standard VIGIK® est ouvert et multi-fabricants.

Un dossier de spécifications très détaillé décrivant ce standard permet à n'importe quel fabricant du secteur de proposer des produits. Le label VIGIK® en garantit la compatibilité.

## Une technologie s'appuyant sur des normes ISO

La technologie choisie est celle de MIFARE®1 de Philips Semiconductors2 correspondant à la norme ISO 14443 – Branche A, parties 1 et 2.

Cette technologie est aujourd'hui le standard largement prépondérant.

Le standard VIGIK® utilise cette technologie pour l'accès des sociétés de service aux immeubles collectifs d'habitation.

## Une gestion du label VIGIK®

Le label VIGIK® vérifie la compatibilité des produits par rapport au standard.

Depuis 2010, La Poste a mandaté l'association VIGIK® pour gérer le standard VIGIK® et piloter un comité de la marque VIGIK®.

L'association VIGIK®, créée en octobre 2009, rassemble les opérateurs (courrier, presse, énergie...), les industriels et les gestionnaires d'immeubles et a pour missions la gestion technique et administrative du standard VIGIK®, l'évolution du référentiel, des référencements et des licences VIGIK®.

## Le coût d'une installation au standard VIGIK®(sup: ®)

**Pour une installation neuve et complexe** le surcoût est faible. On doit aujourd'hui faire des installations prévoyant une platine visiophonique (réglementation « Accessibilité aux personnes handicapées ») et un contrôle d'accès des résidents sur le hall.

**Sur une installation existante** équipée d'un interphone vieillissant, passer au standard VIGIK® peut être l'occasion de rénover l'installation et d'y adjoindre un contrôle d'accès des prestataires et des résidents.

**Sur une installation déjà équipée** d'une interphonie et d'un contrôle d'accès résident, l'incompatibilité des produits existants avec le standard VIGIK® conduit à remplacer une partie de l'installation (lecteur + centrale + clés). Dans ces cas-là, la modification de cette installation peut être justifiée par le contexte local (forte attente des occupants, circulation de nombreuses copies du passe PTT, volonté de bien gérer l'accès des résidents...) ou par la fin de vie du matériel (pannes chroniques, coût d'entretien et de remplacement des pièces).

La liste des produits référencés VIGIK® et des fabricants figure sur le site [www.vigik.com](http://www.vigik.com). On peut contacter ces fabricants pour connaître leurs distributeurs/installateurs.

Pour bien évaluer le surcoût d'une installation au standard VIGIK®, il est conseillé de demander des devis avec et sans le standard VIGIK® aux fournisseurs. Ce surcoût doit être replacé par rapport aux avantages du standard VIGIK®.

Pour en savoir plus : <https://www.vigik.com>

# Visiophonie et contrôle d'accès - Règlementation Accessibilité aux personnes handicapées

## Règlementation Accessibilité aux personnes handicapées

### Textes de référence

Différents textes officiels modifient la nature de ces produits et leur mise en œuvre dans les bâtiments neufs et existants classés en habitation ou en ERP.

Dans le neuf, il convient de se référer au chapitre D « Accès aux bâtiments » de l'annexe 6 de la circulaire du 30 novembre 2007.

Dans l'existant, on se réfère aux mêmes textes que dans le neuf en cas de travaux de modification, de restructuration ou d'extension (hors travaux d'entretien).

Pour les autres interventions sur l'existant, c'est la circulaire du 20 avril 2009 relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants, et des ERP et installations ouvertes au public existants, modifiant la circulaire interministérielle n°2007-53 DGUHC du 30 novembre 2007 qui s'applique.

### Nature des exigences

Ces textes fixent de nouvelles règles en termes :

- de positionnement des platines de rue : « Les systèmes de contrôle d'accès ou de communication entre visiteurs et occupants ainsi que les dispositifs de commande manuelle doivent répondre aux exigences suivantes :
  - être situés à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de paroi ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant,
  - être situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m. » ;
- d'existence de clavier d'appel direct par code sur les platines de rue à menu déroulant ;
- de lisibilité des informations pour les personnes malvoyantes (annexe 3) :
  - visibilité : contraste, éviter les éblouissements et les reflets ;
  - lisibilité : hauteur des caractères d'écriture : 15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation, 4,5 mm sinon ;
  - compréhension : recours aux icônes ou aux pictogrammes normalisés ;
- d'existence d'un espace de manœuvre de porte ayant un longueur de :
  - 1,70 m en cas d'ouverture à pousser ;
  - 2,20 m en cas d'ouverture à tirer ;
- de caractéristiques des systèmes d'ouverture des portes : « Le système d'ouverture doit être utilisable en position « debout » comme en position « assis ». Lorsqu'il existe un dispositif de déverrouillage électrique, il doit permettre à une personne à mobilité réduite d'atteindre la porte et d'entamer la manœuvre d'ouverture avant que la porte ne soit à nouveau verrouillée. » ;
- d'existence de signaux sonores et visuels liés au fonctionnement des dispositifs d'accès ;
- d'installation dans les logements :
  - « Les appareils d'interphonie sont munis d'un système permettant à un occupant de visualiser ses visiteurs » ;
  - « Les combinés sont équipés de boucle magnétique permettant l'amplification pour une prothèse auditive. »

La circulaire du 30 novembre 2007, applicable à la construction neuve précise en matière :

- de système de contrôle d'accès ou de communication : « Pour un visiteur, l'accès au bâtiment passe fréquemment par une étape de communication avec l'occupant concerné. Peuvent être handicapés : le visiteur, l'occupant ou les deux. De façon générale, il est important d'éviter les systèmes nécessitant des enchaînements de manipulations complexes ou rapides. » ;
- de signaux sonores et visuels : Les informations sonores (par haut-parleur) ou visuelles (témoins lumineux, par exemple) doivent être audibles et visibles aussi bien debout qu'assis. « À titre d'exemple, il peut s'agir :
  - du fonctionnement du dispositif de communication (information du type : « l'appel a bien été reçu par l'occupant » donnée sous forme visuelle),
  - du fonctionnement de la gâche électrique (information donnée sous forme visuelle, et rappel sonore si le bruit de fonctionnement du système est trop faible). » ;
- de visualisation des visiteurs : « Un tel système doit permettre à un occupant de pouvoir visualiser des personnes de toutes tailles (utilisation d'une caméra judicieusement placée et orientée, d'une caméra à champ large, ou de plusieurs caméras) » ;
- de boucle magnétique sur le combiné audio dans les logements : Cette règle ne concerne que « les appareils d'interphonie utilisant un réseau privatif, dont le combiné est installé dans le logement au moment de la vente ».

Par ailleurs (hors circulaire), la DGUHC considère qu'il appartient aux maîtres d'ouvrage :

- d'installer pour chaque entrée d'immeuble (en cas de construction neuve, de restructuration, d'agrandissement ou de modification) :
  - une platine de rue avec une caméra (intégrée ou déportée),
  - une liaison (son, image) avec chaque logement ;
- d'opter entre les solutions suivantes :
  - soit équiper à la livraison du bâtiment (en neuf, amélioration importante, remplacement) l'ensemble des logements d'un moniteur visiophonique avec boucle magnétique,
  - soit livrer les logements sans aucun appareillage (l'occupant raccordera son propre appareil à son entrée dans le logement),
  - soit, en cas de réhabilitation, changer toute la partie amont de visiophonie depuis la plaque de rue jusqu'aux logements avec prédisposition vidéo.

Dans ce dernier cas, et dans un premier temps, seuls les appartements occupés par des personnes à mobilité réduite sont d'emblée équipés avec des moniteurs vidéo (et avec boucle magnétique), les autres sont équipés de moniteurs audio (avec boucle magnétique par anticipation du vieillissement de la population et prise en compte des appareillages auditifs de personnes devenant avec l'âge malentendantes).

Ensuite, suivant les besoins d'une personne à mobilité réduite, on remplace un poste intérieur audio par un poste vidéo (avec boucle magnétique).

## Conclusion

Les bâtiments neufs d'habitation doivent être équipés de visiophones avec boucle magnétique dans les logements. Les platines à menu déroulant doivent disposer d'un digicode.

Tout signal lié au fonctionnement des dispositifs d'accès doit être sonore et visuel.

Les supports d'information doivent être visibles, lisibles et compréhensibles.

Dans les bâtiments existants d'habitation collectifs, l'installation d'un visiophone serait à prévoir en cas de remplacement d'un équipement interphonique. En cas d'absence d'interphone, un simple digicode est admis.

Dans l'existant, en cas de remplacement d'un digicode, il n'y a pas d'obligation d'installation d'un visiophone.

La platine de rue avec les organes de commande ne doit pas être située à plus de 1,30 m du sol. Dans ces conditions, la position et l'objectif de la caméra doivent être particulièrement étudiés.

## Extrait de la circulaire interministérielle n°2007-53 DGUHC du 30 novembre 2007

« - Les travaux d'entretien définis ici n'entraînent donc pas l'obligation de respecter les règles d'accessibilité. Il s'agit par exemple, de l'entretien, voire de la réparation :

- d'un interphone ;
- [...]
- de boîtes aux lettres ;
- [...]
- ...

Dans tous ces cas, il n'est pas demandé de disposer à l'issue des travaux d'un composant ou d'un équipement respectant la réglementation accessibilité. Par exemple, la réparation de l'interphone n'implique pas son remplacement par un visiophone.

En revanche, lorsque, dans le cadre de travaux d'amélioration ou suite à un dysfonctionnement, un composant du bâtiment ou un équipement est remplacé, alors le nouveau composant ou équipement installé devra respecter les exigences du neuf. Ainsi en cas de panne d'un interphone, si le modèle ne peut être réparé et que la panne nécessite son remplacement, alors il devra être remplacé par un visiophone. Dans ce cas, il n'est pas obligatoire d'installer dans tous les logements des postes récepteurs comportant un écran et un combiné équipé d'une boucle magnétique. »

## Réglementation :

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, JO du 12 février 2005. (modifiée)
- Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation, JO du 18 mai 2006.
- Décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme, JO du 12 septembre 2007.
- Arrêté du 26 février 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-18-8 et R.111-18-9 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs lorsqu'ils font l'objet de travaux et des bâtiments existants où sont créés des logements par changement de destination, JO du 8 mars 2007. (modifié)
- Arrêté du 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-18 à R. 11-18-7 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, JO du 14 décembre 2007.
- Arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, JO du 27 décembre 2015. (modifié)
- Arrêté du 23 mars 2016 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitations collectifs et des maisons individuelles neufs ou lorsqu'ils font l'objet de travaux ou lorsque sont créés des logements par changement de destination, JO du 25 mars 2016.
- Circulaire interministérielle n°2007-53 DGUHC du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation (texte non paru au Journal officiel).
- Circulaire du 20 avril 2009 relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants, et des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants modifiant la circulaire interministérielle n°2007-53 DGUHC du 30 novembre 2007 (texte non paru au Journal officiel).

# Vidéoprotection

---

■ Comelit France

■ Urmet France

## Présentation

Sont présentés des systèmes de vidéoprotection adaptés au contexte (bâti, social, économique) de l'habitat collectif Hlm.

Les installations de vidéosurveillance sont soumises à un régime d'autorisation préalable dans les lieux privés ouverts au public.

Il y a obligation d'informer les personnes susceptibles d'être filmées. La bonne intégration d'une installation de vidéosurveillance dans les Hlm requiert une démarche de consultation préalable de la population concernée.

Dans cette famille de produits, les évolutions technologiques sont très rapides. Il convient de s'interroger régulièrement sur le choix du matériel sur la base de ces évolutions notamment en matière de compatibilités.

Compte tenu de la diversité des contextes et des produits susceptibles de répondre aux besoins, les industriels ont été appelés à proposer leurs solutions au regard de contextes spatiaux prédéfinis :

- parkings,
- immeuble R + 4,
- groupe immobilier,
- multisite (cinq groupes immobiliers).

En vidéoprotection, il existe plusieurs modes d'exploitation des images :

- gestion des incidents a posteriori,
- gestion en temps réel,
- gestion interne ou déléguée à un prestataire,
- gestion locale par site,
- gestion centralisée et à distance de plusieurs sites.

Les produits sélectionnés concernent les caméras, les objectifs, les protections et les supports de caméras, les enregistreurs, les moniteurs et les logiciels de visualisation ainsi que les systèmes de transmission.

Le choix des caméras et des objectifs est fonction de leurs implantations, de leurs usages, du degré de visibilité choisi et des risques de vandalisme.

Les caméras peuvent être fixes ou mobiles (dôme, tourelle), visibles ou dissimulées, être disposées de manière à s'autoprotéger.

Les caméras fixes peuvent être équipées d'objectifs adaptés à un éclairage constant ou variable.

Les caméras mobiles peuvent être équipées ou non de zooms.

Il existe différents types de systèmes de transmission (câble coaxial, paire torsadée, fibre optique, laser, etc.).

Les enregistreurs et stockeurs disposent de différentes fonctions notamment :

- d'enregistrement sélectif des images ayant un intérêt (détection d'activités),
- de recherche des événements.

Les moniteurs diffèrent par leur taille d'écran (en pouces), leur type de sorties (analogique, numérique), leur rendu (noir et blanc ou couleurs) et leur définition.

## Normalisation - Réglementation

La vidéoprotection ne saurait se substituer intégralement à la présence humaine. Les nouvelles technologies permettent de mieux contribuer à la surveillance des équipements et à mieux reconnaître les individus acteurs d'incivilités, de vandalisme, notamment par la qualité des images.

Le cadre législatif récent, et notamment la loi dite LOPPSI 2 du 14 mars 2011, vise à la fois à la libéralisation de l'usage de la vidéoprotection mais aussi à encadrer celle-ci de manière plus stricte. L'usage de la vidéoprotection doit s'inscrire dans un partenariat territorial de prévention de la délinquance.

La tranquillité et la sécurité ne doivent pas engendrer une réponse disproportionnée dans les quartiers. La tranquillité est l'affaire de tous et non uniquement de l'État ou des bailleurs. Ce projet concerne un territoire. Il doit être partenarial, en lien avec différents acteurs, telles les collectivités territoriales ou les forces de police, et doit s'adapter en permanence aux enjeux du quartier.

Chaque situation appelle une solution différente. La vidéoprotection ne représente pas une solution universelle. Sa mise en œuvre doit faire l'objet d'une analyse préalable.

Le bailleur n'est pas une autorité de police mais il doit répondre à des obligations de sécurité :

- Il doit, en tant que propriétaire, faire respecter des règles de sécurité par ses locataires.
- En tant qu'employeur, il doit aussi préserver la sécurité de ses salariés.
- Implanté dans un territoire, il est aussi partie prenante de la politique locale de prévention de la délinquance.
- En tant que maître d'ouvrage, enfin, il doit prendre en compte la prévention des risques de malveillance.

La nouvelle réglementation interdit au bailleur de surveiller les espaces dits « publics ». Seuls peuvent être surveillés les abords immédiats des immeubles, les parkings résidentiels, les halls d'immeubles ainsi que les espaces situés à l'intérieur du périmètre de résidentialisation. Contrevenir à cette interdiction constitue un délit passible d'une peine d'emprisonnement.

Par ailleurs, le transfert d'images aux forces de police représente, depuis la décision du Conseil constitutionnel de mars 2011, l'exception juridique. Le bailleur doit procéder à une analyse préalable et ne plus transférer ses images en continu.

Aujourd'hui la vidéoprotection représente un outil assurant des missions de prévention et de protection. Elle dissuade les incivilités mais ne les empêche pas. Surtout, elle rassure les habitants et peut résoudre quelques accidents du quotidien.

La vidéoprotection peut aussi constituer un moyen de preuve de faits délictueux. Pour cela, l'arrêté du 3 août 2007 vise à assurer la bonne qualité des images, afin qu'elles soient exploitables.

Les systèmes de vidéoprotection peuvent également faciliter la gestion technique de certaines installations.

Dans un dispositif de vidéoprotection privé, l'information est cryptée. Les images ne peuvent donc a priori être capturées. La principale faiblesse du système réside dans le maillon humain. Des exemples existent en effet, comme cela a été le cas au Royaume-Uni où des opérateurs ont extrait des images pour les vendre à des journaux. En France les dispositions des autorisations préfectorales et de la Cnil veillent à préserver les circuits afin d'éviter toute utilisation sur d'autres réseaux (par exemple, de type réseaux sociaux).

Outre la législation et la réglementation encadrant l'utilisation de la vidéosurveillance et la protection des données recueillies, le matériel est soumis à de nombreuses normes de fabrication. La norme européenne PAL sur la transmission vidéo constitue la principale référence commune à différents types de composants (caméras, enregistreurs, multiplexeurs).

## Mise en œuvre

La mise en œuvre doit être réalisée conformément aux règles de l'art et aux prescriptions des notices de pose du fabricant.

## Garantie

La garantie contre tous vices de fabrication est due au minimum pour deux ans.

### Rappel

**CNIL** : Commission nationale de l'informatique et des libertés

**HLM** : Habitation à loyer modéré

**IP** : *Internet Protocol* (protocole de transmission Internet qui décrit aussi les adresses du réseau ou adresses IP)

**PAL** : *Phase Alternating Line* ou « alternance de phase suivant les lignes » (standard vidéo)

### Réglementation :

- Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, JO du 15 mars 2011 (dite « LOPPSI 2 »). (modifiée)
- Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure, JO du 13 mars 2012.
- Ordonnance n°2012-289 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à la sûreté de l'aviation civile, JO du 2 mars 2012.
- Décision n°2011-625 DC du 10 mars 2011 du Conseil constitutionnel, JO du 15 mars 2011.
- Arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance, JO du 21 août 2007. (modifié)

## Vidéophonie et contrôle d'accès Vidéoprotection

**COMELIT**  
WITH • YOU • ALWAYS

Comelit France  
18, rue Séjourné, 94000 Créteil  
[www.comelitgroup.com](http://www.comelitgroup.com)  
RCS Créteil B 404 243 263  
M. José Lopes  
01 43 53 97 97  
[contact@comelit.fr](mailto:contact@comelit.fr)

## Vidéophonie

### Platines de rue audio / vidéo

Platines conformes à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées.

#### Platine monobloc PIC5, portier interphone digital connectable

- Platine d'appel à défilement de noms.
- Façade en acier inoxydable 2,5 mm.
- Prédiseignée pour recevoir les groupes audio/vidéo des systèmes Simplebus de la gamme Comelit.
- Support de fixation HP caméra (réf. 1250IV) inclus.
- Protection du groupe audio/vidéo par double grille.
- Module voix de synthèse intégrée, avec LED de signalisation.
- Capacité maximale de 500 noms adressables sur 5 chiffres.
- 4 touches de navigation : appel, défilement de A à Z et de Z à A et touche annulation.
- Clavier 12 touches pour appel direct, code d'ouverture ou paramétrage repère sur la touche 5.
- Affichage des commandes sur l'afficheur (appel, décrocher, ouverture porte, etc.).
- Prédiseignée pour recevoir la tête de lecture Vigik®.
- Communication avec les centrales ACM/R, par 2 fils pour les commandes Vigik® et pour les changements de noms par le badge.
- Mise à jour des noms par badge Vigik®, Keyprog ou clavier intégré.
- Une seule alimentation (réf. 1595) pour l'ensemble platine de rue + Micro HP + Centrale Vigik®.
- Fermeture par 6 vis antivandales 5 mm.
- Indices de protection : IP54, IK08.
- Dimensions platine (L x H x P) : 180 x 405 x 2,5 mm.
- Dimensions carter (L x H x P) : 160 x 375 x 55 mm.

#### Platine monobloc PIC6

- Platine vidéo couleur, à encastrer, en acier Inox 316L, épaisseur 2,5 mm, finition mat.
- Système Simplebus équipé d'une caméra couleur et boucle magnétique.
- Afficheur graphique LCD couleur, 320 x 240 pixels.
- Clavier 16 touches rétroéclairé couleur, gravure des touches en écriture braille.
- Conforme à la loi sur l'accessibilité des personnes handicapées : fonctions MH avec synthèse vocale et pictogrammes intégrés dans l'afficheur.
- Appel par nom par défilement et code d'appel, 120 000 usagers.
- Ouverture de porte par clavier à codes.
- Lecteur Vigik® résident plat intégré.
- Gestion Vigik® par lecteur de proximité intégré, à compléter avec une centrale ACM type ST, commande porte + relais.

#### PIC5 Platine digitale Inox



#### PIC6 Platine digitale Inox avec écran graphique couleur



- Fonctions de gestion et de programmation accessible par les menus « Gestionnaire » et « Installateur ».
- Fonction message résident accessible par le visiteur sur appel « Résident absent ».
- Connexion IP intégrée.
- Indices de protection : IP54, IK08.
- Dimensions carter (L x H x P) : 160 x 352 x 65 mm.

## Postes intérieurs audio et vidéo

### Caractéristiques communes

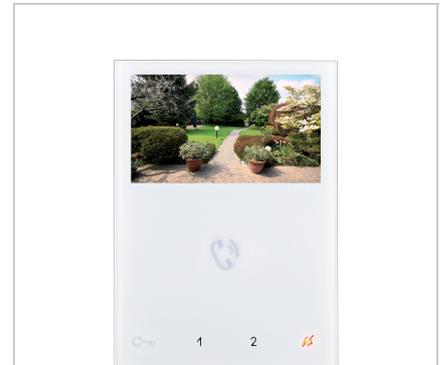
- Mains-libres avec boucle magnétique intégrée.
- Phonie full-duplex.
- Pose murale en saillie.
- Équipé de 5 touches sensibles rétroéclairées à LED pour la prise phonie, l'ouvre-porte, l'allumage automatique, l'appel standard et la coupure sonnerie, avec LED de signalisation de l'état d'ouverture de la porte.
- Équipé de 2 DIP-SWITCH à 8 positions pour la programmation du code utilisateur et la programmation des boutons.
- Certification CE : RoHS II.

### Moniteur mini mains-libres 6721W/BM blanc

- Écran couleur 4,3" 16/9.
- Réglage de la luminosité, du contraste et du volume de la sonnerie (personnalisable).
- Gestion en série de l'appel palier.
- Indice de protection : IP30.
- Fonctionne uniquement sur les installations Simplebus à 2 fils.
- Dimensions (L x H x P) : 115 x 160 x 22 mm.

### Poste mini mains-libres audio 6750W blanc

- Réglage du volume du haut-parleur et de la sonnerie personnalisable avec choix de plusieurs mélodies.
- Gestion de l'appel porte palière.
- Fonctionne sur les installations Simplebus à 2 fils avec la centrale vidéo (réf. 4888C), Simplebus avec l'alimentation (réf. 1210A) ou des kits utilisant l'alimentation (réf. 1209).
- Dimensions (L x H x P) : 105 x 105 x 20 mm.



#### 6721W/BM

Moniteur MINI couleur mains-libres avec boucle magnétique  
Système Simplebus



#### 6750W

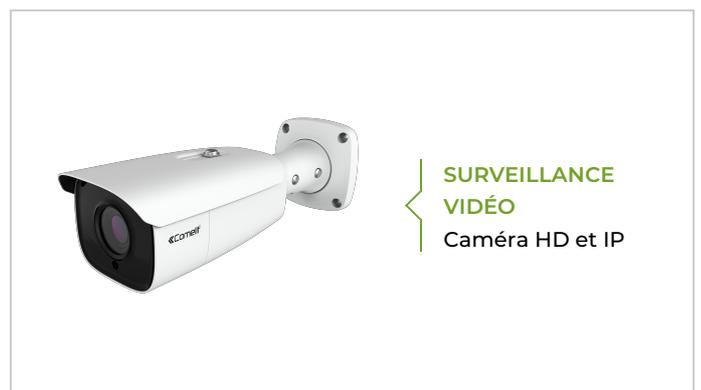
Poste intérieur MINI audio mains-libres avec boucle magnétique  
Système Simplebus

## Vidéoprotection

### Caméra IP

#### Caméra IP BIG ALL ONE 4 MP IPBCAMA04Z01B

- Caméra couleur IP *all in one* Jour & Nuit.
- Optique motorisée varifocale 2,8 ÷ 12 mm avec fonction autofocus.
- Résolution vidéo 4MP@30 ips.
- Indices de protection : IP67/IK10.
- 4 LED infrarouge avec portée de 70 m (SMART IR).
- Compatible protocole ONVIF (Profil S et Profil G).
- Fonction fréquence d'images élevée (60 fps), assurée uniquement par les NVR série Advance 32/64/128ch.
- Matériaux : aluminium moulé sous pression.
- Dimensions (H x L x P) : 88,9 x 100,3 x 279,5 mm.
- Poids : 1040 g.



**SURVEILLANCE  
VIDÉO**  
Caméra HD et IP

# Contrôle d'accès Vigik® et résident

## Logiciel de gestion des badges électroniques

### Logiciel de gestion de badges électroniques Residorg®

- Logiciel de gestion des badges de proximité « CLE » et badges HF « EHF ».
- Accès à de nombreuses fonctionnalités : de la simple gestion des portes, en Lecture/Écriture ou en mode connecté, jusqu'à l'accès à l'image.
- Accès direct par navigateur internet : [www.residor.org](http://www.residor.org)



## Centrale de gestion

### Interface de gestion à distance en temps réel SK9072B/2G

- Abonnement de 10 ans inclus.
- Permet de gérer :
  - Les platines de rue (PIC5-IP, PIC6L).
  - Les centrales de contrôle d'accès (ACM/R-IP, ACM/R-ST).
  - Les centrales radio (ACMHFB).
- Communication via le réseau 2G avec l'application Residorg 2.0.

### Centrale de gestion 1 porte avec lecteur agréé Vigik® et gestion Residorg 2.0® ACM/R-IP

- Destinée aux immeubles collectifs résidentiels de grande importance.
- Gestion par logiciel Residorg® et Resipro® sur Internet.
- Boîtier PVC (dimensions : 87 x 55 x 20 mm).
- Capacité : 30 services Vigik® + 1 500 badges résidents.
- Programmation par PC, via Internet et encodeur USB (réf. ENCOD/U).
- Temporisation d'ouverture de porte à 5 secondes.
- Alimentation : 12-30 Vcc ou 12-24 Vac / 1,5 A.
- LED de signalisation.
- Mise à jour des services Vigik® par PC ou Keyprog.
- Antenne de lecture format T25, dimensions : 43 x 12 mm.
- Fonctionne avec les badges de proximité CLE.
- Stockage des 800 derniers événements (Vigik® et/ou résidents).
- Possibilité de badges passes et de gestion des portes principales.
- 1 entrée/1 sortie alarmes.



### Badge électronique de proximité CLE/x, technologie Mifare.



# Système d'envoi d'appel multi-usagers Simplebus

## Solution Be Smart

Module d'envoi d'appels vidéophoniques sur smartphones/tablettes disposant de l'application SimpleApp.

- Supporte jusqu'à 50 appartements et 15 usagers par appartement.
- Possibilité d'installer plusieurs modules pour les systèmes comprenant plus de 50 appartements.
- Possibilité d'effectuer un auto-allumage du poste extérieur et d'envoyer les commandes d'ouvre-porte.

## Application mobile

- Application SimpleApp dédiée et gratuite pour Android et iOS.
- Activation ultra simple à travers une procédure assistée et la lecture du QR Code pour chaque appartement.
- Possibilité de choisir le moniteur dans le catalogue Comelit.
- Compatibilité avec les moniteurs déjà présents et installés, sans aucune intervention dans l'appartement.
- Réception des appels vidéo à distance.
- Possibilité d'ouvrir la porte durant un appel vidéo ou d'utiliser le smartphone comme solution sans clé.
- Possibilité de visualiser en direct les images de la platine extérieure.
- Possibilité de visualiser en direct les images des caméras connectées au système vidéophonique.
- Possibilité de partager l'installation avec les autres membres de la famille.



## Service Tranquillité by Comelit

- Offre de centralisation et de prise en charge de la gestion des badges résidents.
- Simplification du processus de gestion des systèmes de contrôle d'accès dans les copropriétés.
- Nombreux services inclus :
  - Audit des installations.
  - Création du site.
  - Mise à jour des répertoires.
  - Mise à niveau de l'installation.
  - Équipe dédiée.
  - Service instantané sans contraintes de planification.
- Nombreux avantages :
  - Rapide.
  - Coûts parfaitement maîtrisés.
  - Sans engagement.
  - Confidentialité respectée.
  - Aucune gestion des stocks de badges.
  - Aucune formation aux logiciels de contrôle d'accès nécessaire.
  - Bases de données résidents sont la propriété du gestionnaire.
- Services dédiés et adaptés aux bailleurs sociaux et aux syndicats de copropriété.

## Informations générales

- Lieux de fabrication : France et Italie
- Distribution : Par les grossistes et installateurs.
- Garantie : 2 ans.

## Interphonie et contrôle d'accès sans fil ou hybride : GSM/GPRS/ADSL/IP

# urmet

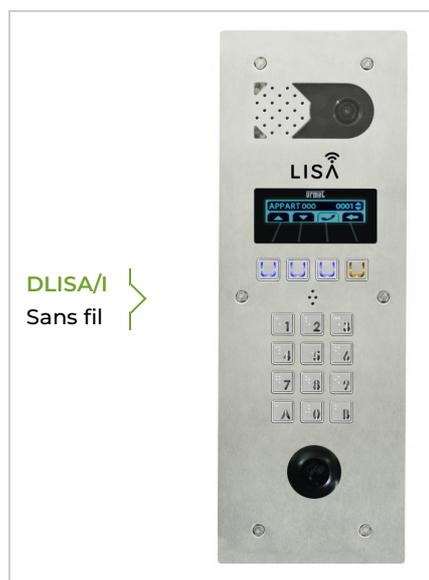
## FRANCE

 Urmet France  
 94, rue de la Belle Étoile, ZAC Paris Nord 2, 95700 Roissy-en-France  
 [www.urmet.fr](http://www.urmet.fr)  
 RCS Pontoise 329 767 594  
 01 55 85 84 00  
 [info@urmet.fr](mailto:info@urmet.fr)

## Interphones et contrôle d'accès

- Gammes conformes à la loi accessibilité.
- Simplicité d'installation aussi bien en neuf qu'en rénovation.

## Plaque de rue vidéo Inox brossé 316L



### INTERPHONIE

- > **Sans fil** : idéal en résidentialisation, rénovation ou présence d'amiante 
- > **Filaire ou hybride** : le choix de répondre avec téléphone et/ou poste audio/vidéo 



### Deux modes de gestion possibles :

- À distance par Visiosoftweb.
- Sur place directement sur la platine ou avec l'application smartphone Android 2VOICE MANAGER.



Référence	DLISA/I	D83/IGLP
Version bord de mer	-	D83/IGLP/MB
Version poteau technique	●	D83/IGLPPT
Type d'afficheur	2 lignes	Graphique 4"
Type de recherche 1000 noms	Par liste de noms	Par liste ou par lettre
Gestion bouton Profession libérale/Accueil	-	●
Type de lecteur	Perçage T25 (VK2 non fourni)	Lecteur Vigik® plat fourni
Vis et outil de démontage	M5/25 - 9904/1	M5/25 - 9904/1
Dimensions façade (H x L) en mm	410 x 145	430 x 150
Dimensions encastrement (H x L x P) en mm	410 x 135 x 60	410 x 135 x 60
Boîtier complet fourni	Réf. BE83/1	Réf. BE83/1

## Clavier codé connecté

Référence	16074002
Finition	Zamac gris
Type de clavier	Encastré avec perçage PTT/Vigik® (fourni avec obtureur)
Compatible avec mode de gestion	IP/GPRS/3G
Nombre de touches	13
Touches rétroéclairées	●
Nombre de codes possibles	5000
Indice de protection	IP54 via centrale
Alimentation	12 Vcc via centrale
Fixation par vis antivandale (outil fourni)	●
Borniers débrochables	●
Dimensions façade (H x L) en mm	260 x 104
Dimensions carter (H x L x P) en mm	230 x 75 x 40

Caractéristiques du clavier codé connecté



**Le clavier codé connecté** permet le changement de code à distance et en temps réel.



## Centrale Vigik®



Centrale VIGIK	1 porte	2 portes
Référence	IPCV1083	IPCV2083
Mode de gestion	VisiosoftWeb	VisiosoftWeb
Nombre de portes gérées en proximité Vigik®/Résidents	1	2
Nombre de portes gérées en HF	0	2
Mise à jour de la centrale via badges et/ou télécommandes	●	●
Mise à niveau possible en temps réel (IP/GPRS ou 3G)	●	●
Type de centrale	Micro-centrale	Sur rail DIN
Nombre de clés / télécommandes maximum	5000	5000
Compatible Service Vigik®	Jusqu'à 200	Jusqu'à 200
Touches de programmation	-	●
Compatibilité platines 2VOICE à défilement	●	●
Programmation à distance sur VisiosoftWeb	●	●
Gestion des événements (par mémoire bleue)	-	30000
Afficheur LCD	-	●
Lecteur de cartes « Service Vigik® » en façade	-	●
Sauvegarde (manuelle ou automatique) sur mémoire amovible	●	●
Accès libre avec horaires sur porte	●	●
Fonction anti-passback	-	●
Compatible avec tête de lecture 2 fils V2	●	●
Distance maximale entre centrale et lecteur (2 fils polarisés SYT 8/10 <sup>e</sup> )	100 mètres	100 mètres
Alimentation	12/24 Vcc	12/24 Vcc
Dimensions (H x L x P) en mm	115 x 92 x 34	174 x 90 x 54

## Forfait de fonctionnement

Les solutions Tel2voice hybrides ou full GSM sans fil LISA nécessitent un forfait d'abonnement mensuel ou prépayé 2, 10, 15 ans. Inclus appel vidéo et mise à jour en temps réel. Se renseigner auprès du service commercial.

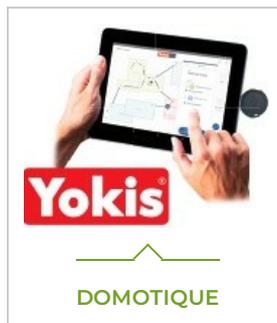
## Gestion VISIOSOFTWEB

- Gestion courante des noms, numéros de téléphone, badges et télécommandes à distance et en temps réel sans encodeur.
- Service clé en main tout compris pour l'interphone LISA :
  - Abonnement 6 mois offert.
  - Programmation des badges/télécommandes et noms.
  - Boîte individuelle badges/télécommandes par logement.
  - Notice d'accompagnement résident.
  - Feuille d'émargement pour le gestionnaire.
  - Assistance à la mise en service.
  - Accompagnement/Formation à l'utilisation de VISIOSOFTWEB.



## Confort et communication

- Smarthome : pilotage domotique Yokis intégré aux solutions Urmet.
- Communication résident : écran de hall et messages dans les écrans plaques.



## Services

- Schéma.
- Formation.
- Programmation.
- Maintenance.
- Mise en service.



URMET|GROUP

www.yokis.fr



www.urmet.fr

## Informations générales

- Lieux de fabrication :
  - Postes audio et vidéo : Urmet Turin (Italie), ISO 9001.
  - Plaques de rue et contrôles d'accès : FDI Matelec Cholet (49), ISO 9001 et 14001.
  - Domotique : MTI Yokis, Cholet.
- Garantie : 2 ans.
- Distribution : En direct à l'installateur ou par réseau de grossistes.
- Contacts :
  - Service commercial : 01 55 85 84 00
  - Support technique : 0825 890 830
  - SAV et formation.

# Services de sécurisation mécanique des sites et locaux vacants

---

## ■ VPSitex

## Présentation

Les produits présentés permettent de condamner les ouvertures de patrimoines vacants ou en phase de travaux et leur mise en place ne détériore pas les ouvertures ni les structures qui les entourent.

Les types d'ouverture concernés sont :

- Les fenêtres et balcons : mise en place d'une protection résistant aux agressions mais laissant toutefois pénétrer air et lumière.
- Les portes : doublage ou remplacement des portes existantes et de leurs serrures par un panneau plein, antiagressions, et muni de sa propre serrure de sûreté.

## Descriptif

---

Ce sont des dispositifs pour sécuriser les espaces vacants, tout en permettant l'accès aux personnes autorisées.

Ils sont utilisés contre les effractions ou les occupations illégales :

- de patrimoines vacants,
- sur chantiers en neuf, rénovation, etc.

## Fonctionnement

---

Trois types de panneaux sont possibles suivant le degré de visibilité souhaité à l'intérieur (visites, travaux...) et les besoins de ventilation ou, au contraire, de protection contre le gel ou l'humidité :

- panneaux occultants ajourés (acier),
- panneaux translucides mixtes (acier/polyester),
- panneaux transparents (polycarbonate).

Les différents types de panneaux peuvent être panachés.

Les portes de protection renforcée peuvent être équipées de serrures mécaniques ou électroniques sans clé.

Cette variante de porte de protection renforcée sans clé est équipée d'une serrure électronique à connexion Bluetooth permettant son ouverture et sa fermeture via une application disponible sur smartphone et évitant ainsi le risque de perte de clé et les déplacements pour accompagner les personnes devant se rendre sur le site.

La sécurité du dispositif « portes et panneaux » peut être renforcée par la pose d'une alarme.

## Prestation de services

---

L'offre de ces produits peut être adossée à une prestation de services telle de la location de portes et panneaux anti-intrusion pour portes, fenêtres et balcons.

## Normalisation - Réglementation - Certification

Il n'existe pas de cadre réglementaire ou normatif pour ce type de produits.

## Critères de choix

La robustesse, la non-dégradation de l'existant et les conditions économiques ont été les principaux critères de choix.

## Services de sécurisation mécanique et électronique des sites et locaux vacants

### Services de protection par occupation



👤	VPS
🏠	8, rue Bernard Buffet, Immeuble Le Cardinet, 75017 Paris
🌐	<a href="http://www.vpsgroup.fr">www.vpsgroup.fr</a>
📄	RCS Paris 381 289 628
👤	M. Arnaud de Jager
👤	Directeur général adjoint
☎️	01 77 75 20 11
✉️	<a href="mailto:info@vpsgroup.fr">info@vpsgroup.fr</a>
☎️	0892 707 607 (0,35 €/min)
✉️	<a href="mailto:commandes@vpsgroup.fr">commandes@vpsgroup.fr</a>

## Solutions de protection mécanique de biens immobiliers vacants

Solutions pour sécuriser les espaces vacants, tout en permettant l'accès aux personnes autorisées, contre les effractions ou les occupations illégales de patrimoine vacant, sur chantier, etc.  
Prestation de pose, maintenance et dépose.

### Installation temporaire de portes de protection mécanique

#### Portes VPS

Porte de protection haute sécurité pour sécuriser la porte d'entrée de chaque lieu à protéger :

- Plaque d'acier de 2 mm d'épaisseur.
- Tailles multiples, rallonges possibles.
- Gonds renforcés ou invisibles.
- Base et périphérie protégées.
- Fermeture multipoints 1 serrure / 2 serrures indépendantes.
- Esthétique neutre.
- Installation et dépose effectuées sans altération du bâti.

Variantes :

- Portes à double battant ou avec barre antipanique.
- Portes certifiées A2P Blocs-portes habitat, classe BP1.



#### Portes VPS SmartDoor

Porte de protection renforcée sans clé, équipée d'une serrure électronique à connexion Bluetooth® permettant son ouverture et sa fermeture via une application disponible sur smartphone et évitant ainsi le risque de perte de clé et les déplacements pour accompagner les personnes devant se rendre sur le site.

#### Porte VPS SmartDoor

- Plaque d'acier de 4 mm d'épaisseur.
- Fermeture à trois points.
- Charnières invisibles de l'extérieur.
- Ouverture et fermeture de la porte possibles de l'intérieur.
- Largeurs standards disponibles : 800 et 980 mm.
- Installation et dépose effectuées sans altération du bâti.



## Verrou VPS SmartLock Bluetooth®

- Verrou permettant un verrouillage et un déverrouillage sans contact à l'aide de l'application K3 Connect depuis n'importe quel smartphone Android ou Apple.
- Gestion des accès et des autorisations paramétrée par le maître d'ouvrage en temps réel et à distance, via l'application.
- Traçabilité par la génération d'un rapport précis détaillant les dates et heures d'ouverture et de fermeture, ainsi que le nom des utilisateurs.
- Sortie d'urgence mécanique depuis l'intérieur.
- Pas de réseau GSM requis, l'application étant téléchargée et la clé électronique reçue sur le smartphone.
- Ouverture possible avec un code à 6 chiffres renouvelé chaque semaine.
- Alimentation par une batterie longue durée.



### PORTES VPS SMARTDOOR

Porte connectée avec  
ouverture Bluetooth

## Installation temporaire de panneaux de protection mécanique

### Panneaux VPS

Panneaux complétant, avec les portes VPS, le dispositif de protection mécanique pour sécuriser tous les types d'ouverture, les portes-fenêtres, fenêtres, balcons et soupiraux :

- Tailles multiples, rallonges possibles.
- Esthétique neutre.
- Installation et dépose effectuées sans altération du bâti.

Trois types de panneaux suivant le degré de visibilité souhaité à l'intérieur (visites, travaux...) et les besoins de ventilation ou de protection contre le gel ou l'humidité :

- Panneaux occultants ajourés (acier).
- Panneaux translucides mixtes (acier/polyester).
- Panneaux transparents Sitylux (polycarbonate).



### PANNEAUX VPS

Panneaux  
translucides mixtes  
(acier/polyester)

## Solutions de protection électronique de biens immobiliers vacants

### Installation temporaire de systèmes d'alarme

Prestation comprenant les études préalables, la conception de l'architecture de sécurité, l'installation des périphériques, le raccordement au centre de télésurveillance, la gestion des consignes prédéfinies, les interventions, la maintenance et la dépose.

Centrale d'alarme autonome avec levée de doute vidéo :

- Installation sans travaux à l'intérieur comme à l'extérieur (aucun raccordement au secteur).
- Liaison radio permanente sécurisée avec les détecteurs déportés.
- Gestion simultanée de 25 périphériques.
- Liaison 24/7 avec un centre de télésurveillance pour une réaction immédiate en cas de déclenchement d'alarme.
- Levée de doute vidéo pour éviter tout déplacement inutile.

- Interphonie bidirectionnelle en option.
- Dissuasion supplémentaire, en cas de tentative de malveillance, grâce à la puissance d'alerte de la sirène (107 dB à 1 m) associée.
- Possibilité de localiser l'origine géographique de l'intrusion, pour des sites de grande taille, grâce à un stroboscope associé à la sirène.
- Armement et désarmement de la centrale grâce à un clavier ou un badge, paramétrables selon les préférences du gestionnaire de patrimoine : tranches horaires définies, personnel autorisé, etc.
- Alimentation par une batterie longue durée (4 ans d'autonomie).



### SYSTÈMES D'ALARMES

Gamme de centrales d'alarme autonomes, sans raccordement électrique

## Vidéosurveillance sur IP

Vidéosurveillance pour sécuriser les parties communes d'un bâtiment (personnes ou équipements), réduire le taux d'incivilités et améliorer la sécurité des usagers :

- Caméras reliées à un stockeur enregistrant les images en continu ou sur détection de mouvement.
- Visualisation locale ou à distance des images, depuis n'importe quel support doté d'un accès Internet (écran PC, tablette ou smartphone) en temps réel ou différé.
- Qualité d'image permettant l'identification grâce à l'utilisation de caméras mégapixel.
- Traçabilité des événements par un traitement a posteriori des enregistrements.
- Recherche rapide et intelligente sur enregistrements, zoom et extraction de prise ou séquence de vue possibles.
- Intégration possible de modules d'intelligence vidéo (reconnaissance de plaques d'immatriculation, couplage avec du contrôle d'accès, etc.).
- Certification des enregistrements, opposables en justice.
- Extension possible de l'installation grâce à l'utilisation de systèmes ouverts et basés sur des standards informatiques.
- Gestion multisites via une interface unique et déportée.



### VIDÉOSURVEILLANCE

Solutions de vidéoprotection pour le patrimoine immobilier 100% IP (Internet Protocole) avec caméras haute définition

## Installation temporaire de systèmes d'évacuation

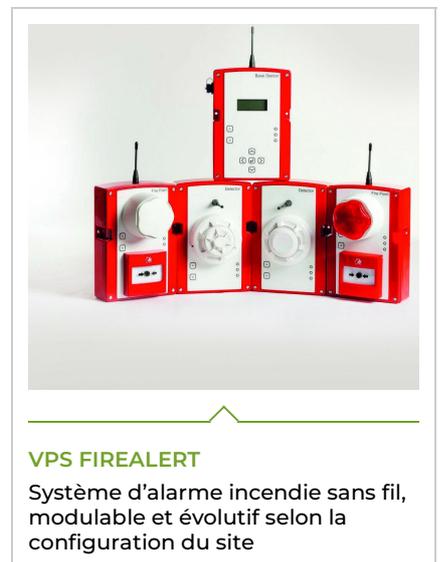
### Système d'alarme incendie sans fil VPS FireAlert

Système d'alarme d'évacuation sans fil spécifiquement destiné à l'activité de la construction, proposé en unités complémentaires, modulable et évolutif selon la configuration du chantier.

Système garantissant une sécurité optimale aux travailleurs, tout en protégeant les installations et le site.

Dispositif de sécurité sur mesure avec une unité principale et des unités secondaires selon les besoins :

- Borne d'appel d'urgence intégrant un avertisseur sonore et un point d'appel manuel pour activer l'alarme.
- Détecteurs de fumée et de chaleur, résistants à la poussière.
- Unité de contrôle GSM, pour alerter le personnel par SMS.
- Unité d'interface, permettant de connecter le système à un autre système d'alarme.
- Unité de contrôle de système, permettant notamment d'identifier l'origine de l'alarme.



### VPS FIREALERT

Système d'alarme incendie sans fil, modulable et évolutif selon la configuration du site

## VPS Insights

Extranet permettant aux utilisateurs opérationnels du gestionnaire de patrimoine d'accéder directement aux fiches d'intervention réalisées par les techniciens de VPS :

- Centralisation et accès instantané à l'information.
- Suivi en temps réel des interventions.
- Suivi dynamique des équipements VPS sur le patrimoine protégé.
- Visualisation des photos avant et après l'intervention.
- Disponibilité immédiate de la fiche d'intervention sur l'espace dédié.
- Informations complètes relatives à la demande d'intervention (date et heure de la demande, nom du demandeur, date et heure d'intervention, nom de la personne présente sur site...).
- Historique détaillé sur les sites protégés.



### VPS INSIGHTS

Extranet pour le suivi en direct des prestations réalisées (interventions, historique, commandes)

## Services de protection par occupation

### Solution VPS Protection par occupation

#### Une solution de sécurité contre le squat

La sécurisation par l'occupation de gardiens présélectionnés permet de sécuriser le bien immobilier et de créer un effet dissuasif permanent.

#### Un service clé en main

La prestation est économique, flexible et sans engagement sur la durée d'occupation.



#### Un cadre législatif

Solution de protection des logements vacants dans le cadre du décret n°2019-497 du 22 mai 2019 relatif à l'occupation par des résidents temporaires de locaux vacants en vue de leur protection et préservation en application de l'article 29 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

## Une prestation de sécurité sur mesure

### Un gardien pour veiller sur le bien :

- Surveillance et entretien du bien.
- Lutte contre le squat et les dégradations naturelles.
- Inspections régulières avec rapports de visite.

### Un coût maîtrisé et transparent :

- Économie importante sur le budget sécurité.
- Frais de gestion faibles selon la typologie du site.

### Une innovation sociale pour préserver la valeur :

- Maintien de la vie de quartier, valeur du bien préservée.
- Diminution du taux de vacance.
- Valorisation de l'image.

### Une offre flexible :

- Aucun engagement sur la durée d'occupation.
- Restitution du bien sur simple demande.
- Aucune trêve hivernale.

### Un service sur mesure pour gagner en sérénité :

- Service et accompagnement clé en main.
- Sécurisation garantie sans coût supplémentaire.
- Prestations complémentaires de sécurité possibles.

### La possibilité de deux types de gardiens pour occuper le bien :

- Résidents temporaires.
- Porteurs de projets professionnels.

## Informations générales

- Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité).
- Présence nationale avec 15 implantations en France.
- Centre d'appel 24h/24 et 7j/7.
- Intervention sur site en moins de 3 heures en cas d'urgence.
- Service clients :
  - tél. 0892 707 607 (0,35 € /min),
  - commandes@vpsgroup.fr.

# Services de sécurisation électronique des sites et locaux vacants

---

## ■ VPSitex

## Présentation

La protection « mécanique » d'une porte, vitrine ou fenêtre n'arrête pas forcément les vandales, trafiquants ou squatters dans leur tentative d'intrusion.

Être alerté dès le début de cette tentative est une sécurité complémentaire qui permet de déclencher une réaction immédiate.

L'offre de fermetures temporaires permettant de condamner les ouvertures de patrimoines vacants ou en phase de travaux présentée est complétée par :

- Des alarmes électroniques autonomes et sans fil (alimentées par une batterie et reliées au centre de télésurveillance par GSM/GPRS) :
- Elles sont protégées contre l'arrachement et détectent toute tentative d'effraction et toute présence. En cas d'incident, elles déclenchent une sirène puissante, tout en alertant une centrale de surveillance qui coordonne la réponse à apporter.
- Elles peuvent être équipées d'un système de levée de doute vidéo. À la moindre alerte, grâce à leur détecteur vidéo IR intégré ou déporté, ces alarmes transmettent en temps réel des images au centre de surveillance. La levée de doute instantanée et à distance évite les déplacements inutiles et coûteux.
- Les autres services proposés sont :
  - Une solution de vidéosurveillance IP pour halls d'immeubles, parkings intérieurs ou extérieurs.

## Critères de choix

Le choix de la protection par alarme seule ou du couplage de protection par « alarme + panneaux/portes de protection en acier » (fermetures temporaires) se justifie par la valeur du patrimoine à protéger.

Un appartement en attente de livraison ou qui vient d'être rénové avant l'arrivée de nouveaux locataires justifie une protection de courte durée efficace.

De même, des sites habituellement visés par les squatters (grands appartements, immeuble avec de nombreux logements vacants, chantier, etc.) justifient également une protection adaptée.

Un site sujet aux agressions ou dégradé, une opération de rénovation urbaine lourde, sont autant d'exemples de risque important.

L'éparpillement du patrimoine ou l'absence de gardien sur le site à protéger justifie aussi l'emploi d'une alarme dans les locaux et les logements vacants.

## Mise en œuvre

Chaque unité d'alarme est facilement utilisable par le personnel de surveillance ou de gardiennage grâce à un code de sécurité programmable ou un badge affectable à un utilisateur. La traçabilité des utilisateurs est ainsi assurée.

## Services de sécurisation mécanique et électronique des sites et locaux vacants

### Services de protection par occupation



👤	VPS
🏠	8, rue Bernard Buffet, Immeuble Le Cardinet, 75017 Paris
🌐	<a href="http://www.vpsgroup.fr">www.vpsgroup.fr</a>
📄	RCS Paris 381 289 628
👤	M. Arnaud de Jager
👤	Directeur général adjoint
☎️	01 77 75 20 11
✉️	<a href="mailto:info@vpsgroup.fr">info@vpsgroup.fr</a>
☎️	0892 707 607 (0,35 €/min)
✉️	<a href="mailto:commandes@vpsgroup.fr">commandes@vpsgroup.fr</a>

## Solutions de protection mécanique de biens immobiliers vacants

Solutions pour sécuriser les espaces vacants, tout en permettant l'accès aux personnes autorisées, contre les effractions ou les occupations illégales de patrimoine vacant, sur chantier, etc.  
Prestation de pose, maintenance et dépose.

### Installation temporaire de portes de protection mécanique

#### Portes VPS

Porte de protection haute sécurité pour sécuriser la porte d'entrée de chaque lieu à protéger :

- Plaque d'acier de 2 mm d'épaisseur.
- Tailles multiples, rallonges possibles.
- Gonds renforcés ou invisibles.
- Base et périphérie protégées.
- Fermeture multipoints 1 serrure / 2 serrures indépendantes.
- Esthétique neutre.
- Installation et dépose effectuées sans altération du bâti.

Variantes :

- Portes à double battant ou avec barre antipanique.
- Portes certifiées A2P Blocs-portes habitat, classe BP1.



#### Portes VPS SmartDoor

Porte de protection renforcée sans clé, équipée d'une serrure électronique à connexion Bluetooth® permettant son ouverture et sa fermeture via une application disponible sur smartphone et évitant ainsi le risque de perte de clé et les déplacements pour accompagner les personnes devant se rendre sur le site.

#### Porte VPS SmartDoor

- Plaque d'acier de 4 mm d'épaisseur.
- Fermeture à trois points.
- Charnières invisibles de l'extérieur.
- Ouverture et fermeture de la porte possibles de l'intérieur.
- Largeurs standards disponibles : 800 et 980 mm.
- Installation et dépose effectuées sans altération du bâti.



## Verrou VPS SmartLock Bluetooth®

- Verrou permettant un verrouillage et un déverrouillage sans contact à l'aide de l'application K3 Connect depuis n'importe quel smartphone Android ou Apple.
- Gestion des accès et des autorisations paramétrée par le maître d'ouvrage en temps réel et à distance, via l'application.
- Traçabilité par la génération d'un rapport précis détaillant les dates et heures d'ouverture et de fermeture, ainsi que le nom des utilisateurs.
- Sortie d'urgence mécanique depuis l'intérieur.
- Pas de réseau GSM requis, l'application étant téléchargée et la clé électronique reçue sur le smartphone.
- Ouverture possible avec un code à 6 chiffres renouvelé chaque semaine.
- Alimentation par une batterie longue durée.



### PORTES VPS SMARTDOOR

Porte connectée avec ouverture Bluetooth

## Installation temporaire de panneaux de protection mécanique

### Panneaux VPS

Panneaux complétant, avec les portes VPS, le dispositif de protection mécanique pour sécuriser tous les types d'ouverture, les portes-fenêtres, fenêtres, balcons et soupiraux :

- Tailles multiples, rallonges possibles.
- Esthétique neutre.
- Installation et dépose effectuées sans altération du bâti.

Trois types de panneaux suivant le degré de visibilité souhaité à l'intérieur (visites, travaux...) et les besoins de ventilation ou de protection contre le gel ou l'humidité :

- Panneaux occultants ajourés (acier).
- Panneaux translucides mixtes (acier/polyester).
- Panneaux transparents Sitylux (polycarbonate).



### PANNEAUX VPS

Panneaux translucides mixtes (acier/polyester)

## Solutions de protection électronique de biens immobiliers vacants

### Installation temporaire de systèmes d'alarme

Prestation comprenant les études préalables, la conception de l'architecture de sécurité, l'installation des périphériques, le raccordement au centre de télésurveillance, la gestion des consignes prédéfinies, les interventions, la maintenance et la dépose.

Centrale d'alarme autonome avec levée de doute vidéo :

- Installation sans travaux à l'intérieur comme à l'extérieur (aucun raccordement au secteur).
- Liaison radio permanente sécurisée avec les détecteurs déportés.
- Gestion simultanée de 25 périphériques.
- Liaison 24/7 avec un centre de télésurveillance pour une réaction immédiate en cas de déclenchement d'alarme.
- Levée de doute vidéo pour éviter tout déplacement inutile.

- Interphonie bidirectionnelle en option.
- Dissuasion supplémentaire, en cas de tentative de malveillance, grâce à la puissance d'alerte de la sirène (107 dB à 1 m) associée.
- Possibilité de localiser l'origine géographique de l'intrusion, pour des sites de grande taille, grâce à un stroboscope associé à la sirène.
- Armement et désarmement de la centrale grâce à un clavier ou un badge, paramétrables selon les préférences du gestionnaire de patrimoine : tranches horaires définies, personnel autorisé, etc.
- Alimentation par une batterie longue durée (4 ans d'autonomie).



### SYSTÈMES D'ALARMES

Gamme de centrales d'alarme autonomes, sans raccordement électrique

## Vidéosurveillance sur IP

Vidéosurveillance pour sécuriser les parties communes d'un bâtiment (personnes ou équipements), réduire le taux d'incivilités et améliorer la sécurité des usagers :

- Caméras reliées à un stockeur enregistrant les images en continu ou sur détection de mouvement.
- Visualisation locale ou à distance des images, depuis n'importe quel support doté d'un accès Internet (écran PC, tablette ou smartphone) en temps réel ou différé.
- Qualité d'image permettant l'identification grâce à l'utilisation de caméras mégapixel.
- Traçabilité des événements par un traitement a posteriori des enregistrements.
- Recherche rapide et intelligente sur enregistrements, zoom et extraction de prise ou séquence de vue possibles.
- Intégration possible de modules d'intelligence vidéo (reconnaissance de plaques d'immatriculation, couplage avec du contrôle d'accès, etc.).
- Certification des enregistrements, opposables en justice.
- Extension possible de l'installation grâce à l'utilisation de systèmes ouverts et basés sur des standards informatiques.
- Gestion multisites via une interface unique et déportée.



### VIDÉOSURVEILLANCE

Solutions de vidéoprotection pour le patrimoine immobilier 100% IP (Internet Protocole) avec caméras haute définition

## Installation temporaire de systèmes d'évacuation

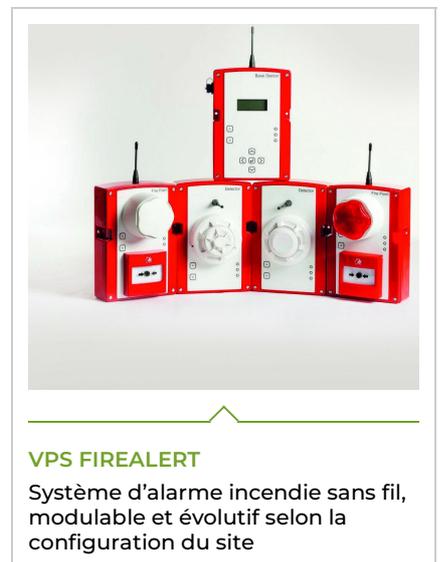
### Système d'alarme incendie sans fil VPS FireAlert

Système d'alarme d'évacuation sans fil spécifiquement destiné à l'activité de la construction, proposé en unités complémentaires, modulable et évolutif selon la configuration du chantier.

Système garantissant une sécurité optimale aux travailleurs, tout en protégeant les installations et le site.

Dispositif de sécurité sur mesure avec une unité principale et des unités secondaires selon les besoins :

- Borne d'appel d'urgence intégrant un avertisseur sonore et un point d'appel manuel pour activer l'alarme.
- Détecteurs de fumée et de chaleur, résistants à la poussière.
- Unité de contrôle GSM, pour alerter le personnel par SMS.
- Unité d'interface, permettant de connecter le système à un autre système d'alarme.
- Unité de contrôle de système, permettant notamment d'identifier l'origine de l'alarme.



### VPS FIREALERT

Système d'alarme incendie sans fil, modulable et évolutif selon la configuration du site

## VPS Insights

Extranet permettant aux utilisateurs opérationnels du gestionnaire de patrimoine d'accéder directement aux fiches d'intervention réalisées par les techniciens de VPS :

- Centralisation et accès instantané à l'information.
- Suivi en temps réel des interventions.
- Suivi dynamique des équipements VPS sur le patrimoine protégé.
- Visualisation des photos avant et après l'intervention.
- Disponibilité immédiate de la fiche d'intervention sur l'espace dédié.
- Informations complètes relatives à la demande d'intervention (date et heure de la demande, nom du demandeur, date et heure d'intervention, nom de la personne présente sur site...).
- Historique détaillé sur les sites protégés.



### VPS INSIGHTS

Extranet pour le suivi en direct des prestations réalisées (interventions, historique, commandes)

## Services de protection par occupation

### Solution VPS Protection par occupation

#### Une solution de sécurité contre le squat

La sécurisation par l'occupation de gardiens présélectionnés permet de sécuriser le bien immobilier et de créer un effet dissuasif permanent.

#### Un service clé en main

La prestation est économique, flexible et sans engagement sur la durée d'occupation.



#### Un cadre législatif

Solution de protection des logements vacants dans le cadre du décret n°2019-497 du 22 mai 2019 relatif à l'occupation par des résidents temporaires de locaux vacants en vue de leur protection et préservation en application de l'article 29 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

## Une prestation de sécurité sur mesure

### Un gardien pour veiller sur le bien :

- Surveillance et entretien du bien.
- Lutte contre le squat et les dégradations naturelles.
- Inspections régulières avec rapports de visite.

### Un coût maîtrisé et transparent :

- Économie importante sur le budget sécurité.
- Frais de gestion faibles selon la typologie du site.

### Une innovation sociale pour préserver la valeur :

- Maintien de la vie de quartier, valeur du bien préservée.
- Diminution du taux de vacance.
- Valorisation de l'image.

### Une offre flexible :

- Aucun engagement sur la durée d'occupation.
- Restitution du bien sur simple demande.
- Aucune trêve hivernale.

### Un service sur mesure pour gagner en sérénité :

- Service et accompagnement clé en main.
- Sécurisation garantie sans coût supplémentaire.
- Prestations complémentaires de sécurité possibles.

### La possibilité de deux types de gardiens pour occuper le bien :

- Résidents temporaires.
- Porteurs de projets professionnels.

## Informations générales

- Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité).
- Présence nationale avec 15 implantations en France.
- Centre d'appel 24h/24 et 7j/7.
- Intervention sur site en moins de 3 heures en cas d'urgence.
- Service clients :
  - tél. 0892 707 607 (0,35 € /min),
  - commandes@vpsgroup.fr.

# Services de protection par occupation des logements

■ VPSitex

## Présentation

La prestation présentée est un service de protection des logements vacants par leur occupation par des résidents temporaires sélectionnés par le prestataire.

Cette solution permet de sécuriser le bien immobilier et de créer un effet dissuasif permanent à l'aide d'un dispositif autre qu'une protection mécanique ou électronique.

## Contexte législatif

Cette solution de protection des logements vacants entre dans le cadre du décret n°2019-497 du 22 mai 2019 relatif à l'occupation par des résidents temporaires de locaux vacants en vue de leur protection et préservation en application de l'article 29 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. En effet, cette solution permettant aux maîtres d'ouvrage de mettre leurs logements vacants en location pour des durées de quelques mois seulement est une des mesures de la loi Elan, promulguée le 23 novembre 2018, dont l'ambition est de construire plus de logements, simplifier les normes, protéger les plus fragiles et mettre les transitions énergétique et numérique au service des habitants.

## Présentation de la prestation

La gestion des sites immobiliers vacants est complexe et souvent coûteuse. En effet, les biens immobiliers sont particulièrement exposés aux intrusions, au vandalisme et aux squats.

Par ailleurs, sans présence régulière, le bien subit des dégradations naturelles et une rénovation doit être souvent programmée avant sa remise sur le marché. Les dispositifs de protection et les frais de rénovation s'avèrent onéreux et demandent une maintenance importante.

Sécuriser le bien par la présence de résidents temporaires est une solution efficace, souple et économique qui réduit le risque de squat et garantit son entretien régulier.

Un résident temporaire est une personne de confiance, sélectionnée par le prestataire, justifiant d'un emploi, qui vit dans le bien pour assurer sa protection et son entretien.

Le service clé en main proposé par le prestataire est flexible et sans engagement sur la durée d'occupation.

## Critères de choix

La prestation présentée a été analysée sur les différents aspects de l'étendue et de la flexibilité de la solution et des conditions tarifaires.

### Réglementation :

- Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, JO du 24 novembre 2018. (modifiée)
- Décret n°2019-497 du 22 mai 2019 relatif à l'occupation par des résidents temporaires de locaux vacants en vue de leur protection et préservation en application de l'article 29 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, JO du 23 mai 2019.

## Services de sécurisation mécanique et électronique des sites et locaux vacants

### Services de protection par occupation



👤	VPS
🏠	8, rue Bernard Buffet, Immeuble Le Cardinet, 75017 Paris
🌐	<a href="http://www.vpsgroup.fr">www.vpsgroup.fr</a>
📄	RCS Paris 381 289 628
👤	M. Arnaud de Jager
👤	Directeur général adjoint
☎️	01 77 75 20 11
✉️	<a href="mailto:info@vpsgroup.fr">info@vpsgroup.fr</a>
☎️	0892 707 607 (0,35 €/min)
✉️	<a href="mailto:commandes@vpsgroup.fr">commandes@vpsgroup.fr</a>

## Solutions de protection mécanique de biens immobiliers vacants

Solutions pour sécuriser les espaces vacants, tout en permettant l'accès aux personnes autorisées, contre les effractions ou les occupations illégales de patrimoine vacant, sur chantier, etc.  
Prestation de pose, maintenance et dépose.

### Installation temporaire de portes de protection mécanique

#### Portes VPS

Porte de protection haute sécurité pour sécuriser la porte d'entrée de chaque lieu à protéger :

- Plaque d'acier de 2 mm d'épaisseur.
- Tailles multiples, rallonges possibles.
- Gonds renforcés ou invisibles.
- Base et périphérie protégées.
- Fermeture multipoints 1 serrure / 2 serrures indépendantes.
- Esthétique neutre.
- Installation et dépose effectuées sans altération du bâti.

Variantes :

- Portes à double battant ou avec barre antipanique.
- Portes certifiées A2P Blocs-portes habitat, classe BP1.



#### Portes VPS SmartDoor

Porte de protection renforcée sans clé, équipée d'une serrure électronique à connexion Bluetooth® permettant son ouverture et sa fermeture via une application disponible sur smartphone et évitant ainsi le risque de perte de clé et les déplacements pour accompagner les personnes devant se rendre sur le site.

#### Porte VPS SmartDoor

- Plaque d'acier de 4 mm d'épaisseur.
- Fermeture à trois points.
- Charnières invisibles de l'extérieur.
- Ouverture et fermeture de la porte possibles de l'intérieur.
- Largeurs standards disponibles : 800 et 980 mm.
- Installation et dépose effectuées sans altération du bâti.



## Verrou VPS SmartLock Bluetooth®

- Verrou permettant un verrouillage et un déverrouillage sans contact à l'aide de l'application K3 Connect depuis n'importe quel smartphone Android ou Apple.
- Gestion des accès et des autorisations paramétrée par le maître d'ouvrage en temps réel et à distance, via l'application.
- Traçabilité par la génération d'un rapport précis détaillant les dates et heures d'ouverture et de fermeture, ainsi que le nom des utilisateurs.
- Sortie d'urgence mécanique depuis l'intérieur.
- Pas de réseau GSM requis, l'application étant téléchargée et la clé électronique reçue sur le smartphone.
- Ouverture possible avec un code à 6 chiffres renouvelé chaque semaine.
- Alimentation par une batterie longue durée.



### PORTES VPS SMARTDOOR

Porte connectée avec ouverture Bluetooth

## Installation temporaire de panneaux de protection mécanique

### Panneaux VPS

Panneaux complétant, avec les portes VPS, le dispositif de protection mécanique pour sécuriser tous les types d'ouverture, les portes-fenêtres, fenêtres, balcons et soupiroux :

- Tailles multiples, rallonges possibles.
- Esthétique neutre.
- Installation et dépose effectuées sans altération du bâti.

Trois types de panneaux suivant le degré de visibilité souhaité à l'intérieur (visites, travaux...) et les besoins de ventilation ou de protection contre le gel ou l'humidité :

- Panneaux occultants ajourés (acier).
- Panneaux translucides mixtes (acier/polyester).
- Panneaux transparents Sitylux (polycarbonate).



### PANNEAUX VPS

Panneaux translucides mixtes (acier/polyester)

## Solutions de protection électronique de biens immobiliers vacants

### Installation temporaire de systèmes d'alarme

Prestation comprenant les études préalables, la conception de l'architecture de sécurité, l'installation des périphériques, le raccordement au centre de télésurveillance, la gestion des consignes prédéfinies, les interventions, la maintenance et la dépose.

Centrale d'alarme autonome avec levée de doute vidéo :

- Installation sans travaux à l'intérieur comme à l'extérieur (aucun raccordement au secteur).
- Liaison radio permanente sécurisée avec les détecteurs déportés.
- Gestion simultanée de 25 périphériques.
- Liaison 24/7 avec un centre de télésurveillance pour une réaction immédiate en cas de déclenchement d'alarme.
- Levée de doute vidéo pour éviter tout déplacement inutile.

- Interphonie bidirectionnelle en option.
- Dissuasion supplémentaire, en cas de tentative de malveillance, grâce à la puissance d'alerte de la sirène (107 dB à 1 m) associée.
- Possibilité de localiser l'origine géographique de l'intrusion, pour des sites de grande taille, grâce à un stroboscope associé à la sirène.
- Armement et désarmement de la centrale grâce à un clavier ou un badge, paramétrables selon les préférences du gestionnaire de patrimoine : tranches horaires définies, personnel autorisé, etc.
- Alimentation par une batterie longue durée (4 ans d'autonomie).



### SYSTÈMES D'ALARMES

Gamme de centrales d'alarme autonomes, sans raccordement électrique

## Vidéosurveillance sur IP

Vidéosurveillance pour sécuriser les parties communes d'un bâtiment (personnes ou équipements), réduire le taux d'incivilités et améliorer la sécurité des usagers :

- Caméras reliées à un stockeur enregistrant les images en continu ou sur détection de mouvement.
- Visualisation locale ou à distance des images, depuis n'importe quel support doté d'un accès Internet (écran PC, tablette ou smartphone) en temps réel ou différé.
- Qualité d'image permettant l'identification grâce à l'utilisation de caméras mégapixel.
- Traçabilité des événements par un traitement a posteriori des enregistrements.
- Recherche rapide et intelligente sur enregistrements, zoom et extraction de prise ou séquence de vue possibles.
- Intégration possible de modules d'intelligence vidéo (reconnaissance de plaques d'immatriculation, couplage avec du contrôle d'accès, etc.).
- Certification des enregistrements, opposables en justice.
- Extension possible de l'installation grâce à l'utilisation de systèmes ouverts et basés sur des standards informatiques.
- Gestion multisites via une interface unique et déportée.



### VIDÉOSURVEILLANCE

Solutions de vidéoprotection pour le patrimoine immobilier 100% IP (Internet Protocole) avec caméras haute définition

## Installation temporaire de systèmes d'évacuation

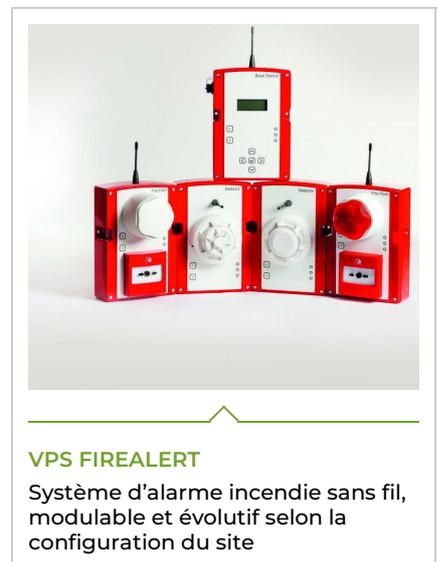
### Système d'alarme incendie sans fil VPS FireAlert

Système d'alarme d'évacuation sans fil spécifiquement destiné à l'activité de la construction, proposé en unités complémentaires, modulable et évolutif selon la configuration du chantier.

Système garantissant une sécurité optimale aux travailleurs, tout en protégeant les installations et le site.

Dispositif de sécurité sur mesure avec une unité principale et des unités secondaires selon les besoins :

- Borne d'appel d'urgence intégrant un avertisseur sonore et un point d'appel manuel pour activer l'alarme.
- Détecteurs de fumée et de chaleur, résistants à la poussière.
- Unité de contrôle GSM, pour alerter le personnel par SMS.
- Unité d'interface, permettant de connecter le système à un autre système d'alarme.
- Unité de contrôle de système, permettant notamment d'identifier l'origine de l'alarme.



### VPS FIREALERT

Système d'alarme incendie sans fil, modulable et évolutif selon la configuration du site

## VPS Insights

Extranet permettant aux utilisateurs opérationnels du gestionnaire de patrimoine d'accéder directement aux fiches d'intervention réalisées par les techniciens de VPS :

- Centralisation et accès instantané à l'information.
- Suivi en temps réel des interventions.
- Suivi dynamique des équipements VPS sur le patrimoine protégé.
- Visualisation des photos avant et après l'intervention.
- Disponibilité immédiate de la fiche d'intervention sur l'espace dédié.
- Informations complètes relatives à la demande d'intervention (date et heure de la demande, nom du demandeur, date et heure d'intervention, nom de la personne présente sur site...).
- Historique détaillé sur les sites protégés.



### VPS INSIGHTS

Extranet pour le suivi en direct des prestations réalisées (interventions, historique, commandes)

## Services de protection par occupation

### Solution VPS Protection par occupation

#### Une solution de sécurité contre le squat

La sécurisation par l'occupation de gardiens présélectionnés permet de sécuriser le bien immobilier et de créer un effet dissuasif permanent.

#### Un service clé en main

La prestation est économique, flexible et sans engagement sur la durée d'occupation.



#### Un cadre législatif

Solution de protection des logements vacants dans le cadre du décret n°2019-497 du 22 mai 2019 relatif à l'occupation par des résidents temporaires de locaux vacants en vue de leur protection et préservation en application de l'article 29 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

## Une prestation de sécurité sur mesure

### Un gardien pour veiller sur le bien :

- Surveillance et entretien du bien.
- Lutte contre le squat et les dégradations naturelles.
- Inspections régulières avec rapports de visite.

### Un coût maîtrisé et transparent :

- Économie importante sur le budget sécurité.
- Frais de gestion faibles selon la typologie du site.

### Une innovation sociale pour préserver la valeur :

- Maintien de la vie de quartier, valeur du bien préservée.
- Diminution du taux de vacance.
- Valorisation de l'image.

### Une offre flexible :

- Aucun engagement sur la durée d'occupation.
- Restitution du bien sur simple demande.
- Aucune trêve hivernale.

### Un service sur mesure pour gagner en sérénité :

- Service et accompagnement clé en main.
- Sécurisation garantie sans coût supplémentaire.
- Prestations complémentaires de sécurité possibles.

### La possibilité de deux types de gardiens pour occuper le bien :

- Résidents temporaires.
- Porteurs de projets professionnels.

## Informations générales

- Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité).
- Présence nationale avec 15 implantations en France.
- Centre d'appel 24h/24 et 7j/7.
- Intervention sur site en moins de 3 heures en cas d'urgence.
- Service clients :
  - tél. 0892 707 607 (0,35 € /min),
  - commandes@vpsgroup.fr.